



25 novembre contre les violences
faites aux femmes

Éducation : arrière toute

Rupture écologique :
une COP pas de cap

BESOIN DE POLLUTION
PRESQUE EN FIN DE
LA FAUTE ?

Pourquoi les promesses de
élus sont-elles toujours pour
2030 - 2040 - 2050
C'est dès aujourd'hui qu'il faut
Arrêt de l'extension de l'aéroport en
la banlieue de Metz, Paris
Arrêt de la construction de LIEN
de la construction d'air de Montpellier
Arrêt de l'industrie nucléaire
Demain, il sera trop tard !

CRISE
CLIMATIQUE:
À QUI
LA FAUTE ?

RESISTANCE

LES VIEUX
L'ÉPARGNER

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant

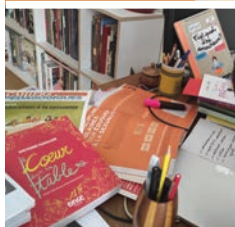


17
Rupture écologique :
une COP pas de cap

4
États-Unis
Grèves victorieuses



7
Loi asile immigration
Le Sénat dans la
surenchère



11
Prévoyance
complémentaire
Les avancées actées



12
Éducation sexuelle
École : l'offensive
réactionnaire



13
Annonces Attal
Une « exigence des
savoirs » libérale

24
Réseaux sociaux
Désinformation :
l'arme de l'ombre



28
Une Cité européenne
du théâtre
à Montpellier



30
Rencontre avec
Stéphanie Airaud

ÉDITO

« Nous toutes », ensemble !

Ce 25 novembre, nous sommes toutes et tous mobilisé-es contre les violences faites aux femmes. La FSU est engagée de longue date dans ce combat majeur, il s'agit bien, en effet, d'une question syndicale. D'abord parce que les actes sexistes et les agressions sexuelles sont parfois vécues au travail et que des politiques bien plus ambitieuses de prévention, de protection des victimes et de sanction des auteurs de tels actes devraient être prioritaires. La prise en charge de cette question est d'autant plus nécessaire dans des professions très féminisées comme le sont celles du services public. Ensuite parce que nous ne nous habituerons jamais, en tant que force de transformation sociale, au glaçant décompte des féminicides ou encore à l'énumération plus que quotidienne des femmes victimes. Ce n'est pas dans cette société-là que nous entendons faire grandir et éduquer la jeunesse, d'où nos expressions aussi en tant que professions, et notre demande que les services publics prennent toute leur part dans ce combat global. C'est en particulier dans l'éducation que beaucoup se joue.

Le mouvement féministe peut-il montrer la voie ? Il n'est pas exempt de débats, de contradictions voire de divisions, pris entre la nécessité de combattre toutes les oppressions et celle de prendre en compte la spécificité et la centralité des violences faites aux femmes. Mais précisément ce 25 novembre, la capacité à se rassembler pour qu'enfin les choses avancent prime sur tout. À ce moment de tensions dans la société, de divisions multiples et délétères, les forces féministes, auxquelles la FSU revendique son appartenance, ont un message d'union sur des demandes de transformation sociale et de progrès. Puisse l'unité se manifester sur l'ensemble des questions sur lesquelles nous devons nous mobiliser et agir.



Benoît Teste

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Marée brune

Élection après élection, l'extrême droite poursuit son offensive en Europe. Conjoncture économique et angoisses liées au retour de la guerre aidant, les opinions sont travaillées par des formations politiques diverses mais qui toutes prônent le repli sur soi, le rejet de l'étranger intérieur ou extérieur, notamment quand il est juif ou musulman, et le retour à un passé mythifié.

Certes le peuple polonais a chassé du pouvoir le PIS xénophobe, réactionnaire et nationaliste, au grand soulagement des polonaises privées du droit à l'IVG, et la gauche espagnole s'est rassemblée pour barrer la route aux néo-Franquistes de Vox. Mais en Allemagne, avec les progrès récents de l'AFD néonazie en Hesse et en Bavière, débordant de leurs bastions de l'est, en Grèce, avec l'élection de député-es fascistes au parlement, au Danemark avec l'emprise du DFP sur le gouvernement, ou en Slovaquie avec le SMER pro-russe, l'ombre de l'extrême droite grandit. En juin 2024, elle pourrait former un groupe puissant au parlement européen.

États-Unis Grèves victorieuses

Depuis le début du mois de mai, une vague de mouvements de grève a déferlé sur les États-Unis avec, à la clé, des victoires historiques.

C'est à Hollywood, que les scénaristes ont été les premiers à ouvrir le bal des contestations, suivi-es par les acteurs et actrices mi-juillet. La paralysie du secteur, qui a trouvé son épilogue mi-septembre pour les scénaristes et mi-novembre pour les acteurs et les actrices, aurait coûté au moins six milliards de dollars, prix d'une crise inédite depuis 1960. Le syndicat des comédiens SAG-AFTRA a annoncé un compromis sur une hausse du salaire minimum d'environ 8 % par rapport à la précédente convention triennale, la plus forte augmentation depuis des décennies.

Dans l'industrie automobile, la grève menée depuis mi-septembre par le syndicat United Auto Workers (UAW) contre les trois constructeurs, Ford, General Motors et Stellantis a abouti à la victoire des « cols-bleus » de Détroit, ces



Dans l'industrie automobile, la grève menée depuis mi-septembre par le syndicat United Auto Workers (UAW) a abouti à la victoire des « cols-bleus » de Détroit.

ouvrier-es syndiqué-es, qui sortent grand-es gagnant-es de ce bras de fer qui aura duré 44 jours. Cette longue lutte aura permis d'obtenir une hausse salariale d'environ 25 % sur quatre ans. Cette victoire historique a eu un effet immédiat chez les constructeurs de véhicules électriques, principalement installés dans les États du sud du pays, non syndiqués, comme chez Toyota qui va augmenter ses

salaires de 9 % au 1^{er} janvier. Quant à Tesla et aux autres constructeurs étrangers, ne voulant prendre aucun risque, et voir leur main d'œuvre fuir vers les usines signataires de l'accord salarial, vont être sans doute obligés de leur emboîter le pas. Le prochain objectif du syndicat UAW : s'implanter dans les usines dans le sud du pays pour être encore plus fort pour les négociations en 2028, pour la plus grande crainte des constructeurs. ♦

Alain Senéé

Bertrand Badie : « Lueur d'espoir ou escalade de l'inimaginable »

C'EST L'ACTU

Quelles sont les racines du conflit israélo-palestinien ?

Depuis 1948, les guerres israélo-arabes ont muté d'une guerre interétatique en un conflit asymétrique illustré par les intifadas opposant un État et un peuple fragmenté, avant de sembler devenir une guerre entre Israël et le Hamas. Derrière cet affrontement, la situation de désespoir d'un peuple palestinien sans État, abandonné par la quasi-totalité de la communauté internationale, est profondément empreinte de ressentiments et d'humiliations. Cela transforme peu à peu ce conflit en l'expression d'une rage qui peut se faire mortifère.

Qu'a bouleversé l'attaque du 7 octobre ?

Tout d'abord l'idée que le rapport de force pouvait assurer une sécurité durable à Israël, or la puissance ne rend plus invincible. C'est également l'échec de la stratégie israélienne, tacitement acceptée par la communauté internationale, d'un statu quo pérennisé tout en grignotant par le jeu de la colonisation les territoires occupés. L'autre rupture, c'est la fin de la cécité de la communauté internationale

sur ce conflit et la nécessité pour elle de remettre d'une manière ou d'une autre le processus de paix sur la table.

Quelles perspectives ?

Une lueur d'espoir si la communauté internationale, et même Israël, comprend que le rapport de puissance ne garantit rien et qu'envisager une solution politique est bien moins coûteux. Mais personne n'en connaît la méthode qui suppose une forte pression sur Israël avec pour cela un rôle déterminant des États-Unis.

L'alternative est la catastrophe avec une escalade de l'inimaginable. Le 7 octobre et la situation à Gaza pourraient connaître un effet grossissant encore plus horrible. Nul ne sait où cette descente aux enfers s'arrêterait...



Bertrand Badie est professeur émérite à Sciences Po Paris, auteur de *Pour une approche subjective des relations internationales*.

Propos recueillis par Arnaud Malaisé

Action

Sur tous les fronts



Le 13 octobre, l'ensemble des syndicats manifestait pour le pouvoir d'achat et l'égalité.

Dans une période difficile pour le pays, le syndicalisme de transformation sociale entend mener l'action sur tous les fronts, en défense des valeurs démocratiques comme des droits des salarié.es face à une offensive libérale qui ne faiblit pas.

S'agissant de la crise au Proche Orient, la FSU demande la fin des bombardements meurtriers sur les populations civiles de Gaza, condamne les attaques terroristes sanglantes du Hamas le 7 octobre et exige la libération des otages israélien-nes et pri-

sonnier-es politiques palestinien-nes ainsi que la relance du processus de paix.

La FSU rejette toutes formes de racisme et de discriminations, quelles qu'en soient les victimes, dans un contexte où notamment se multiplient les actes antisémites. La FSU, comme l'ensemble du syndicalisme français, ne tolérera jamais la persécution ou la stigmatisation d'une catégorie de la population, que ce soit sur une base ethnique, religieuse ou de genre. La FSU s'inscrit dans les cam-

pagnes collectives contre un projet de loi qui priverait les migrant-es de droits fondamentaux tel le droit à la santé, via la suppression de l'AME (Aide médicale d'État).

Pour la FSU, la défense des libertés fondamentales, y compris celle de manifester, va de pair avec celle des droits sociaux individuels et collectifs. Le gouvernement poursuit une politique de régression sociale sacrifiant les services publics et les garanties des salarié-es au profit des intérêts des actionnaires et des plus favorisé-es.

Dans l'ensemble de la Fonction publique, la FSU continue à exiger une véritable revalorisation salariale et des pensions, alors que l'inflation ronge les revenus du monde du travail. À l'éducation, le ministre veut imposer une vision élitiste et réactionnaire des contenus d'enseignement. La réforme de la voie

APPEL FSU CGT SOLIDAIRES

Pour un cessez le feu à Gaza

La CGT, la FSU et Solidaires, par un texte commun le 18 novembre, appellent à mettre fin à la punition collective infligée injustement par le gouvernement israélien à la population civile de Gaza depuis les attaques du 7 octobre.

Les trois organisations syndicales appellent les travailleurs et travailleuses, et plus globalement la population, à manifester massivement le 18 novembre pour le cessez le feu immédiat et l'arrêt du blocus de Gaza, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population, la protection du peuple palestinien, la liberté d'expression et de manifestation, le respect des libertés démocratiques fondamentales, la libération des otages et des prisonniers, une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

professionnelle illustre bien l'abandon gouvernemental des objectifs de démocratisation et l'alignement des objectifs de l'École sur ceux des entreprises. Le 12 décembre, la FSU, en intersyndicale, appelle à la mobilisation contre ce projet. Elle lance une campagne « Nous faisons l'école » pour porter la parole des personnels. La FSU travaille à une mobilisation unitaire dans l'ensemble de l'Éducation nationale, sur les questions de salaires, de postes, de conditions de travail et d'élevation des niveaux de qualification pour l'ensemble de la jeunesse. ♦

Matthieu Leiritz

25 novembre dans la rue

Sous financée, freinée par les employeurs, combattue par les idéologies réactionnaires, la lutte contre les violences faites aux femmes est insuffisante. Dans un contexte international dramatique de guerres et de retour aux extrémismes religieux où les femmes paient le plus lourd tribut et où les politiques menées engendrent toujours plus d'inégalités, la FSU appelle à faire du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, un moment fort de mobilisations et d'actions avec les organisations et associations progressistes engagées pour exiger une politique ambitieuse qui passe par un budget nettement supérieur à celui qui y est consacré actuellement (184 millions d'euros) évalué à 3 milliards d'euros.

Projet de Loi de Finances

Le Maire serre la ceinture

Lors de la présentation du budget 2024, fin septembre, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a été ferme : le désendettement de la France est « un impératif catégorique » qui passe par la baisse du poids des dépenses publiques dans l'économie.

Pour l'exécutif cela passe d'une part le pari de la croissance qui gonflerait les recettes fiscales liées à l'activité, mais aussi par une réduction des aides sociales hormis celles qui sont, pour l'instant, indexées sur l'inflation, et une revue permanente des dépenses publiques pour « réduire ou supprimer les moins efficaces » sans remettre en cause, sans contrôle, les aides aux entreprises et autres cadeaux fiscaux.

Après des revers importants de l'exécutif en commission des finances, et avant même que l'examen de l'article liminaire ait lieu dans l'hémicycle, Elisabeth Borne faisait usage de l'ar-



Une fois de plus, les services publics sont ciblés pour les économies.

ticle 49.3 de la Constitution permettant une adoption sans vote, pour la treizième fois depuis le début de la mandature. « *Aucun groupe d'opposition n'est prêt à voter ce projet de loi. Or, notre pays a besoin de ce budget* », a-t-elle justifié. Aucune des motions de censures déposées par les oppositions n'ayant été adoptée, le premier volet du PLF 2024 est considéré comme

adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.

L'examen en commissions de la partie deux du PLF qui présente les moyens alloués aux différentes politiques publiques comme le logement, l'éducation, la sécurité ou encore l'écologie a permis l'adoption d'amendements comme par exemple, l'annulation de la suppression de postes d'enseignantes (1 709 dans le premier degré, 484 dans le second). Le

Ruissellement entre riches

Les réformes fiscales emblématiques du premier quinquennat Macron, flat-tax sur les revenus du capital et suppression de l'ISF, sont bel et bien des cadeaux fiscaux aux plus riches sans incidence sur l'économie. C'est la conclusion du dernier rapport de France stratégie qui précise que « *aucun effet n'a pu être identifié sur l'économie réelle (investissement, emploi, etc.)* ». Le ruissellement n'a pas eu lieu au contraire d'un « *surcroît de versement de dividendes* ». La suppression de l'ISF a entraîné un manque à gagner pour les finances publiques de plus de 4 milliards d'euros pour l'année 2022. Cette politique fiscale est décidément à changer de fond en comble pour financer de façon juste les besoins sociaux et environnementaux. Ce n'est pas prévu par le budget en cours d'examen

recours à un énième 49.3 sur la partie dépenses du PLF permettrait à l'exécutif de ne pas en tenir compte. ♦

Valérie Soumaille

PLFSS

Le jeu dangereux d'Elisabeth Borne

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 est passé en première lecture à l'Assemblée nationale : la Première ministre a usé du 49.3, une fois pour les dépenses et une seconde fois pour le volet recettes.

Les motions de censure déposées en conséquence n'ont pas obtenu de majorité. Ce PLFSS est examiné par le Sénat depuis le 13 novembre et son adoption définitive en seconde lecture à l'Assemblée interviendra avant la fin novembre, très probablement encore à coup de 49.3.

Avec ce budget, la population et les professionnel·les de la santé, notamment dans les hôpitaux, seront encore victimes de l'austérité. Il y a certes tous les ans dans le PLFSS des mesures positives, quoiqu'insuffisantes comme par exemple cette année la proposition de suppression des jours de carence en cas d'arrêt de travail résultant d'une interruption médicale de grossesse. Le gouvernement a aussi fait marche arrière sur la ponction financière qu'il envisageait

contre l'organisme de gestion des retraites complémentaires du privé et sur la baisse des indemnités en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, mais c'est pour y revenir par d'autres voies ultérieurement. En négatif, il continue de favoriser l'industrie pharmaceutique et il organise un renforcement des contrôles des arrêts maladie contre les salarié·es, pour dissuader les médecins d'en prescrire. Enfin, comme tous les ans hormis crise Covid, le

niveau de financement sera insuffisant. Le gouvernement le reconnaît puisqu'il prévoit un accroissement du déficit en 2024. Les besoins augmentent (soins, perte d'autonomie, revalorisation des soignants...), mais l'objectif national de dépenses d'assurance maladie programmé augmentera moins que l'inflation. Il programme donc la diminution du volume des soins et l'accroissement de la dette de la Sécurité pour mieux marchandiser la santé. ♦

Hervé Moreau

Autoroute A69 : ça ne passe pas

Le projet d'autoroute A69 est une nouvelle preuve des incohérences d'un gouvernement pris entre ces engagements soi-disant écologiques et sa politique économique.

Mi-octobre, le gouvernement s'est décidé à mener le projet de l'autoroute A69 « jusqu'à son terme », projet reliant Castres à Toulouse. Cette portion d'autoroute de 53 kilomètres cristallise toutes les tensions entre l'exécutif soutenu par certain-es élu-es et les opposant-es à la construction. 10 000 personnes, parmi lesquelles la FSU, étaient réunies pour exprimer pacifiquement cette opposition le 21 octobre, dénonçant le coût environnemental : hausse des émissions de CO₂, entre 110 et 343 hectares de terres agricoles et naturelles artificialisées et l'abattage de centaines d'arbres le long du tracé. Pourtant, en septembre 2022, le Conseil national de la protection de la nature avait rendu un avis défavorable sur le projet, à l'unisson avec l'Autorité environnementale qui juge ce projet « anachronique au regard des enjeux et ambitions actuels de sobriété ». S'appuyant sur des décisions de justice validant la poursuite des travaux, les pouvoirs publics s'entêtent dans ce projet jugé « climaticide » par Yamina Saheb, chercheure et co-auteur du troisième rapport du GIEC. De son côté, l'urbaniste Maxime Génévrier pose la question du « temps long sur ce type de projet, datant de 30 ans... conçu dans un autre monde que celui d'aujourd'hui... ».



Un graphe de Valentin Prévot à Paris

Loi asile immigration

Le Sénat dans la surenchère

Les premiers débats sur le projet de loi dit « asile et immigration » ont débuté au Sénat le 6 novembre et démarreront début décembre à l'Assemblée nationale. Pour **Gérald Darmanin**, le texte « repose sur deux mots : fermeté et simplification ».

Alors que 70 % des demandes d'asile sont déjà rejetées par la France, l'un des taux les plus élevés d'Europe, la fermeté viserait les étranger-es « délinquants », mais aussi celles et ceux en possession d'une carte de séjour qui ne respecteraient pas les principes de la République ou les patrons voyous qui embauchent « sciemment » des travailleurs et travailleuses sans papiers. La simplification concerne la réduction du nombre de procédures liées au droit de recours d'une personne déboutée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Alors que son examen ne fait que commencer, la droite sénatoriale a durci encore le texte. Ont ainsi été proposés et validés : la suppression de l'Aide Médicale d'État pour les sans-papiers, l'accès plus difficile à un titre de séjour pour les

étranger-es demandant à se faire soigner en France et les étudiant-es ; des quotas migratoires (hormis pour les demandes d'asile) ; le durcissement de l'accès au regroupement familial par l'imposition d'une assurance-maladie aux personnes ayant formulé une demande de regroupement familial ainsi qu'à leurs proches aspirant à les rejoindre en France, la nécessité de justifier de vingt-quatre mois de présence en France (au lieu de dix-huit actuellement) et la maîtrise du français pour leur famille avant leur venue en France.

Les débats confirment l'analyse du collectif Uni-es Contre l'Immigration Jetable dont fait partie la FSU. Le projet de loi ouvre la voie à la négation radicale des droits fondamentaux des migrant-es et s'inscrit dans une vision utilitariste et répressive. Quant aux moyens, ils sont prévus pour empêcher d'accéder ou de rester sur le territoire plutôt que pour accueillir dignement celles et ceux qui fuient guerre, persécutions, misère ou conséquences du dérèglement climatique.

La mobilisation contre ce texte doit s'amplifier.  **Valérie Sourmaille**

Pour une augmentation des pensions

Le 24 octobre, à l'appel du G9, les retraité-es se sont rassemblé-es avec succès et par milliers dans pratiquement tous les départements pour revendiquer une augmentation immédiate des retraites et des pensions de 10 %, en préalable à un véritable rattrapage de leur pouvoir d'achat. Il a été rappelé à cette occasion que celui-ci a perdu, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'équivalent de 2,4 mois de pensions et même 3,6 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG. La mobilisation se poursuit, par un appel à signer la pétition exigeant 10 % d'augmentation et à interpeller, en délégation et dans tous les départements les député-es, les sénateur-es et les sénatrice-s pour relayer ces revendications.

Plan anti-émeutes

Fin octobre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne devant 250 maires, Elisabeth Borne et les ministres concerné-es ont présenté leur plan « anti-émeutes ».

Après l'annonce de 100 millions d'euros destinés à la reconstruction et la réparation des bâtiments détruits, la Première ministre a détaillé une série de mesures « régaliennes » et répressives, parmi lesquelles l'encadrement des délinquant-es par des militaires, des stages de responsabilité parentale et une hausse significative du montant de l'amende pour non-respect du couvre-feu. Faisant l'impasse sur les violences policières et les discriminations, lors de toute son intervention, Elisabeth Borne n'a pas plus évoqué les services publics, hormis les forces de l'ordre. À ce sujet, elle souhaite inscrire le renforcement des prérogatives des polices municipales dans un « continuum de sécurité » et a proposé aux communes volontaires de « donner la possibilité aux polices municipales d'accomplir certains actes de police judiciaire », en lien avec les parquets. Sur France Info, Thierry Falconnet, maire de Chenôve (Côte d'Or) jugeait « incomplet » le panel des mesures, déplorant qu'il manquait notamment « dans ces mesures des aspects liés à la jeunesse ou à la politique de la ville » rejoignant ainsi les conclusions du SNPESPJJ et le syndicat de la magistrature.



Loi plein emploi Le RSA conditionné

Une loi soi-disant pour « le plein emploi » a été adoptée définitivement le 14 novembre.

On pourrait naïvement penser qu'il s'agit de créer des emplois, en diminuant le temps de travail hebdomadaire, en abaissant l'âge de la retraite, en ouvrant des postes dans la Fonction publique, en investissant dans les activités liées à la préservation de l'environnement et à la transition énergétique... mais non, le gouvernement veut parvenir à son objectif de plein emploi par la coercition des populations les plus défavorisées.

Après avoir réduit les droits pour des personnes au chômage en 2022, cette loi de novembre 2023 doit « permettre le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ». Dans les deux cas la grille de lecture du pouvoir en place est la suivante : le niveau élevé de chômage n'est pas dû au manque d'emplois mais à la « fainéantise » des chômeurs et des chômeuses et maintenant des bénéficiaires du RSA, qui « profiteraient » de l'argent public.

Avec cette loi, le gouvernement va réorganiser le service public de l'emploi et de l'insertion (Pôle-Emploi va devenir France-Travail) et transformer radicalement le RSA en une allocation conditionnée à une activité. C'est ce que les économistes appellent le *workfare*. Les bénéficiaires du RSA seront directement et obligatoirement inscrits-es à France-Travail, et auront l'obligation de signer un contrat les engageant à réaliser un minimum de 15 heures hebdomadaire d'activités, sous peine de se

voir suspendre ou supprimer le RSA. Les activités pourront être très variées, puisque pourraient y entrer des activités physiques ou des visites médicales. C'est en fait un contrôle administratif de l'activité personnelle des pauvres qui se met en place. Le ou la conjoint-e d'un-e bénéficiaire devra aussi être inscrit-e à France-Travail, voire un enfant en âge de travailler... Il existera bien des dispenses d'activité pour garde d'enfant ou handicap, mais cela devra être avéré. ♦

Hervé Moreau

Glyphosate : interdiction ?

L'autorisation dans l'UE du glyphosate doit prendre fin le 15 décembre 2023. La Commission européenne a proposé le renouvellement de cette autorisation pour dix ans. Lors d'un vote le 13 octobre 2023 la proposition n'a pas obtenu les 65 % nécessaires à validation. La France, partisane de l'utilisation « restreinte » de cet herbicide classé comme cancérigène probable par le centre international de recherche sur le cancer de l'OMS en 2015 s'est abstenue. Bruxelles a proposé des soi-disant garde-fous : bandes tampons, interdiction de la dessiccation, pulvérisation réduite qui n'ont pas convaincu le 27. Un autre vote doit intervenir en novembre.

IVG

Un droit constitutionnel

Alors que partout dans le monde se préparent les mobilisations pour la journée internationale contre les violences faites aux femmes, l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution est débattue au parlement en France.

Le Président a annoncé fin octobre qu'un projet de loi constitutionnelle pour graver dans la constitution « la liberté des femmes à recourir à l'IVG » serait envoyé au Conseil d'État puis présenté au Conseil des ministres. Alors que le droit de recourir à l'IVG est déjà inscrit dans la loi, la proposition du Sénat est en dessous de la proposition de loi adoptée en première lecture qui garantissait son droit – et non pas une possibilité – empêchant ainsi toute tentative du législateur à le supprimer ou y porter gravement atteinte. De plus l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, dans un contexte de montée du climat réaction-



La consécration du droit enjoindrait l'État à garantir un réel accès et en assurer l'effectivité.

naire, impliquerait que les obstacles en termes de moyens soient levés et que les attaques régulières des groupuscules d'extrême droite soient sanctionnées. Des structures à créer en nombre au recrutement de personnels formés en passant

par la prise en charge financière, les conditions d'une réelle constitutionnalisation du droit à l'IVG demande un engagement fort de l'État et un long travail collaboratif des parties prenantes. La consécration du droit enjoindrait l'État à garantir un réel accès et en assurer l'effectivité. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Mayotte

Une île sans eau potable

Mayotte, déjà régulièrement soumise à des restrictions d'eau depuis plusieurs années du fait de sécheresses récurrentes et du manque d'investissement sur le réseau d'eau, fait face en 2023 à une situation sans précédent.

Pour la plupart des habitants, l'eau ne coule plus qu'une trentaine d'heures par semaine, un jour sur trois. Les actions de collectifs d'habitantes ont contraint le gouvernement à annoncer la prise en charge par l'Etat des fac-

tures d'eau de septembre à décembre et la distribution d'un litre d'eau en bouteille par jour à partir du 20 novembre. Utilisation de l'eau de pluie quand il pleut, chasse aux fuites sur le réseau, deuxième usine de dessalement, forages de captage des nappes phréatiques ou troisième retenue amélioreraient la situation mais entraîneraient aussi le rejet de polluants et de saumure néfaste pour la faune marine ou l'envasement d'un estuaire et d'étouffer une mangrove.

Quant aux nappes phréatiques elles sont asséchées par la déforestation que vit l'île.

Avec plus de 40 % des eaux usées finissant dans le sol ou les rivières et in fine dans le lagon, l'assainissement de l'eau apparaît plus encore comme un enjeu important d'un point de vue sanitaire et écologique. Manque d'eau mais aussi insécurité et dégradation des services publics ont conduit à un succession de droits de retrait. ♦

Valérie Sourmaille

Dissolution annulée

Le Conseil d'État a jugé que la dissolution du mouvement ne constituait pas une « mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public au vu des effets réels qu'ont pu avoir leurs provocations à la violence contre des biens », ajoutant « qu'aucune provocation à la violence contre les personnes ne peut être imputée aux Soulèvements de la Terre » et que relayer « des images d'affrontements de manifestants avec les forces de l'ordre [...] ne constitue pas une revendication, une valorisation ou une justification de tels agissements ».

COR : un nouveau président

Le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), Pierre-Louis Bras, vient d'être débarqué de son poste après plusieurs mois de tensions avec l'exécutif au sujet des retraites. C'est l'économiste Gilbert Cette, qui a été choisi pour lui succéder. Il s'est souvent exprimé dans la presse, notamment pour soutenir la réforme des retraites qu'il a jugée, « assez équilibrée » et à même « d'assurer la soutenabilité du régime ». Cela préjuge d'une mise au pas du COR et de la perte de son indépendance.

Décès de Charles Piaget

Avec Charles Piaget disparaît l'une des grandes et attachantes figures du mouvement ouvrier. Ouvrier qualifié, puis technicien et contremaître, embauché très jeune aux usines d'horlogerie Lip de Besançon, il milite à la CFTC puis à la CFDT ainsi qu'au PSU. En 1973, Piaget et ses camarades de travail popularisent la démarche autogestionnaire en maintenant la production malgré la mise en faillite, avec la célèbre formule : « on fabrique, on vend, on se paye ». Après sa retraite, il s'engage dans l'association AC contre le chômage.

Enfants à la rue

Mi-octobre, le Collectif des associations unies (Jamais sans toit, l'Unicef France et la FCPE) a rendu public un triste record établi sur le nombre d'appels passés au 115 se soldant par des demandes non pourvues : au moins 2 822 enfants sont à la rue en France, dont presque 700 sont âgés de moins de trois ans. C'est 42 % de plus qu'à la fin d'août et 41 % de plus qu'il y a un an. Il est loin l'objectif du « zéro enfant à la rue », fixé par le gouvernement à l'automne 2022.

Plan amiante

La direction générale de la Fonction publique (DGAFP) a présenté un projet de plan amiante le 18 octobre. L'amiante reste très présente dans les bâtiments publics, l'information et la protection des agent-es et des usager-es est encore souvent défaillante. Avec la CGT et Solidaires, la FSU a notamment demandé un plan pour une éradication complète de l'amiante, une obligation de surveillance triennale et une reconnaissance réglementaire des tests par prélèvements surfaciques.

Tour de France Santé

Les assuré-es sociaux et les professionnel-les de la santé font quotidiennement l'expérience de la crise du système de soins. Mais les mobilisations sont nombreuses. Depuis plusieurs mois le collectif Ma santé en danger organise rassemblements et manifestations dans la France entière pour dénoncer entre-autre le manque de moyens, les fermetures de services ou de maternité, la marchandisation de la santé, et pour un financement de la Sécurité sociale à hauteur des besoins.

Intelligence artificielle

Une expérimentation dans la Fonction publique

Début octobre, l'état a officiellement lancé une expérimentation de l'intelligence artificielle (IA), par l'intermédiaire du ministère de la Transformation et de la Fonction publique.

Dans l'administration, l'IA doit permettre d'alléger la charge de travail des agent-es, afin de dégager du temps à l'accompagnement des Français qui en ont le plus besoin, que ce soit au téléphone ou au guichet. Pour l'instant, l'application est très limitée et l'IA n'assiste pas encore l'agent-e à écrire ses réponses à chaque étape de sa relation avec l'utilisateur bien que cette idée avait été évoquée lors de l'annonce de l'expérimentation, elle n'intervient seulement qu'à la fin du processus. Lors des premières semaines de test, certains biais ont été détectés comme la production



Pour l'instant, l'application est très limitée.

de réponses jugées trop « larmoyantes » ou plus proches des retours d'un service client d'entreprise que d'une agent-e du service public. L'objectif à terme est de concevoir une solution spécifiquement adaptée aux usages des agent-es, à partir de logiciels libres conçus en France. Pour le chercheur Benoît Sagot, spécialiste en

sciences et technologies du numérique, la vigilance devra porter sur « un vrai risque juridique sur l'utilisation des données », qui servent à alimenter la machine, ces données souvent très personnelles et détaillées devront être sécurisées. La crainte principale reste cependant sur la pérennité des postes dans ces services publics. ♦

Alain Serée

Sécurité alimentaire

Les services regroupés

Le gouvernement a choisi de regrouper sous le pilotage unique de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture, la police chargée de la sécurité sanitaire des aliments, après des années de gestion partagée avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Il reprend tardivement l'une des propositions du rapport d'enquête de l'Assemblée nationale de 2018, suite à l'affaire Lactalis. Le gouvernement ne pouvait rester immobile face

aux différents scandales qui se sont succédé depuis : les aliments des marques Buitoni et Kinder contaminés à la bactérie *Escherichia coli* et à la salmonelle, etc.

Dans l'objectif de renforcer les contrôles, le gouvernement annonce la création nette de 90 postes. Mesure très insuffisante : le Royaume-Uni dispose d'1 poste sur le terrain pour 74 établissements, 1 pour 115 au Danemark contre seulement 1 pour 3 284 en France. Afin de tenter de pallier ce déficit, le Gouvernement pré-

voit la mise en délégation de certaines inspections à des organismes extérieurs à partir de janvier 2024.

Les syndicats de la FSU, le SNUITAM et le SNETAP, rejettent fermement cette privatisation. La sécurité alimentaire exige des contrôles impartiaux et rigoureux, menés par des agent-es formé-es, indépendant-es de toute pression économique, elle doit demeurer sous la responsabilité directe du service public pour le bien de toutes et tous. ♦

Christophe Nouhaud

Les avancées actées



Il s'agit d'acter des avancées sur les congés longues et graves maladies, sur le capital décès et sur la rente éducation.

Le 18 octobre dernier, la FSU a décidé de signer l'accord interministériel sur la protection sociale complémentaire en prévoyance des agent-es de l'État. Cet accord est largement majoritaire puisque qu'il a aussi été signé par cinq des six autres organisations représentatives du versant État de la Fonction publique.

Pour la FSU, il s'agit d'acter des avancées en garanties statutaires, en capital décès et rente éducation, et sur les congés longue maladie pour les fonctionnaires, et les congés grave maladie et la subrogation pour les contractuel-les. Il s'agit aussi

de poursuivre les concertations pour aboutir à une réforme avantageuse de la couverture de l'invalidité. Dans les négociations, la FSU avec l'intersyndicale, est aussi parvenue à rétablir une prévoyance complémentaire collective alors que la disparition de celle-ci était programmée par l'ordonnance que le pouvoir macroniste a imposé en février 2021. Les ministères devront ainsi proposer un contrat à leurs agent-es une couverture complémentaire collective pour tous les types de congés, avec un

financement employeur forfaitaire de sept euros bruts mensuels pour la couverture du CLM et du CGM.


Les négociations se poursuivent à présent au sein de chaque champ ministériel pour définir plus précisément l'application des deux accords PSC, celui qui vient d'être signé mais aussi celui de janvier 2022 sur le volet santé (remboursement complémentaire des soins). Concernant ce dernier, la FSU a écrit au ministre de la Fonction publique pour que la progressivité du plafond de cotisation soit appliquée aux agent-es qui seront déjà en retraite mais depuis moins de cinq ans au moment de la mise en œuvre de l'accord, pour qu'il ne leur soit pas directement appliqué le plafond de 175 %. La direction générale de la Fonction publique a répondu favorablement à cette demande.

Mais globalement, la FSU se montre très critique envers cette réforme, car la protection

PJJ : inégalités sur les primes

Les crédits alloués au Complément indemnitaire annuel (CIA), qui constitue la part variable « au mérite » du Régime indemnitaire ont été très fortement revalorisés en 2023 à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) (+ 78 %). Cette décision contribue à creuser les inégalités entre agent-es, et à renforcer le pouvoir de l'administration. Ce CIA attribué en fonction de « l'engagement professionnel et de la manière de servir », apprécié par le n+1 au moment de l'entretien professionnel annuel est un outil supplémentaire d'individualisation.

Deuxième illustration de ce renforcement des inégalités en matière indemnitaire, la part complémentaire de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), attribuée suite à promotion de grade, a désormais des montants très aléatoires selon les années de promotion, ce que dénonce le SNPES PJJ-FSU. Par exemple, les éducateurs principaux et éducatrices principales de la promotion 2022 perçoivent 1 300 €/an en plus sur leur IFSE. Cette revalorisation pour promotion de grade est profondément injuste pour les collègues promu-es les années précédentes (2019, 2020 et 2021), qui n'ont perçu seulement que 600 €/an en plus. Le SNPES accompagne les personnels concernés à utiliser les recours auprès des DR de la PJJ et de porter ce dossier au Tribunal administratif, il se tient à la disposition des agent-es.

sociale complémentaire proposée par le gouvernement pousse les logiques marchandes au lieu de renforcer les solidarités par l'élargissement de la couverture en protection sociale assurée par la Sécurité sociale. 

Hervé Moreau

Courrier unitaire sur les salaires

Le 7 novembre, l'intersyndicale au complet, a adressé au ministre de la Fonction et la transformation publiques (FTP), Stanislas Guerini, un courrier lui rappelant la nécessité de nouvelles mesures générales portant sur les salaires et la revalorisation des carrières, estimant que l'année 2024 ne pouvait pas être une année blanche en matière de mesures générales de revalorisations des rémunérations. Lors du Conseil commun de la Fonction publique du 14 novembre, préalablement à la discussion de l'ordre du jour, l'ensemble des organisations syndicales ont interpellé le ministre sur la situation salariale dans la FP et sur l'insuffisance des mesures prises en juin au regard de la situation inflationniste et du décrochage des rémunérations des personnels. Faute de réponse de la part de ce dernier, la FSU et les autres organisations syndicales ont quitté la séance.

Éducation sexuelle École : l'offensive réactionnaire

L'objectif avait été clairement défini par Eric Zemmour : parvenir à infiltrer les conseils d'école via l'élection de représentants de parents d'élèves liés au réseau « parents vigilants », émanation de son parti Reconquête.

Pour l'ensemble de l'extrême droite, l'école publique est désormais une terre de conquête, un terrain de bataille culturelle. Il s'agit, sur le modèle des militant-es républicain-es pratiquant aux États-Unis un protestantisme intégriste, de purger les écoles des contenus jugés décadents avant d'imposer les leurs.

L'Éducation nationale est ainsi, dans un tract récent, accusée d'inciter les enfants à vouloir changer de sexe et à demander à leur parents de se faire injecter des hormones. L'interview de la porte-parole du réseau évoque l'apprentissage de la fellation à des élèves de huit ans... Ailleurs une enseignante se



Des tendances obsessionnelles de d'extrême droite sur l'éducation à la sexualité.

voit, lors d'une réunion de parents, reprochée d'avoir proposé à ses élèves un album de littérature jeunesse jugé scandaleux. À cela s'ajoutent courriels d'accusation voire des incursions de « parents vigilants » dans les locaux d'enseignement.

Plus globalement, outre les tendances obsessionnelles de ces activistes d'extrême droite sur

les questions liées à l'éducation à la sexualité, pourtant unanimement jugée indispensable pour travailler la question d'égalité filles/garçons, du consentement, et renforcer la santé publique, il s'agit bien d'une véritable croisade réactionnaire menée contre l'École de la République, contre les enseignant-es et contre l'exercice de leur liberté pédagogique au service de l'émancipation des élèves. ♦ Matthieu Leiritz

Évaluations Quatrième

Gabriel Attal s'alarme des résultats « inquiétants » en français et en mathématiques concernant les évaluations nationales passées en classe de Quatrième en septembre, promettant des « mesures fortes » en décembre. Le ministre fait feu de tout bois — y compris en s'appuyant sur une étude menée pour la première fois et sans point de comparaison — pour annoncer des « groupes de niveau » au collège. Ce n'est pourtant pas un moyen efficace pour faire progresser les élèves comme le montrent de nombreuses études, recensées notamment par le Cnesco. Et il néglige une piste qui produit pourtant des résultats réels : la réduction du nombre d'élèves par classe, notamment en Éducation prioritaire.

Convention État/Région

Découverte des métiers dès la Cinquième

La loi du 5 septembre 2018 a donné aux Régions la responsabilité des actions d'information sur les métiers et les formations au collège et au lycée.

Le cadre national de référence signé le 28 mai 2019 laisse à l'État la définition de la politique d'orientation des élèves et les décisions d'orientation et d'affectation les concernant. Les conseils régionaux sont, eux, chargés d'établir la documentation régionale et d'assurer les actions d'information et de diffusion auprès des établis-

sements et des élèves.

Une convention cadre sur la découverte des métiers pour les collégien·nes à partir de la Cinquième devrait être signée très prochainement entre l'État et les Régions. À la rentrée 2022, une expérimentation ayant rassemblé 700 collèges volontaires et leurs conseils régionaux respectifs avait proposé de nouvelles activités de découverte des métiers jusqu'alors prévues à partir de la Quatrième, dès la Cinquième. Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de

l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, avait annoncé la généralisation de ce dispositif pour la rentrée de 2023.

« Dès la Cinquième, il s'agit de faire entrer les métiers au collège » a affirmé Emmanuel Macron début octobre après s'être engagé en juin à généraliser « une demi-journée Avenir professionnel, à raison d'une fois tous les quinze jours dès la Cinquième ».

Si la découverte des métiers est bien obligatoire pour tous les

collèges cette année, l'obligation dès la Cinquième ne vaudra qu'à partir de septembre 2024 et reposera sur des enseignant-es volontaires dans le cadre du PACTE. Elle devra s'appuyer en priorité sur des rencontres avec des professionnel·les. Bercy aurait fait pression pour que soient en priorité présentés aux collégien·nes les métiers en tension de l'industrie. Une vision utilitariste de l'éducation, dès la classe de Cinquième, loin du projet d'école émancipatrice que porte la FSU ♦ Valérie Soumaille

Annonces Attal

Une « exigence des savoirs » libérale

L'Éducation nationale est à nouveau aux prises avec une politique ministérielle d'aggravation du tri social des élèves doublée d'une déconsidération des personnels. La communication de Gabriel Attal sur « l'exigence des savoirs » reprend le mythe d'un prétendu âge d'or à retrouver tout en l'englobant dans des propositions qui entérineraient une école inégalitaire.

Tout d'abord, elle réduit les apprentissages scolaires à des « fondamentaux » étriqués, aux seuls mathématiques et français dans une vision technique. Pourtant cette tendance est déjà au cœur des politiques éducatives menées ces dernières années qui ont conduit à une singularité française au sein des pays de l'OCDE, responsables du creusement des inégalités scolaires.

Privilégier les savoirs pluriels

Les comparaisons internationales invitent au contraire à un choix privilégiant des savoirs pluriels et ambitieux ne se limitant pas à une visée utilitariste mais incluant une vi-



La fin des cycles comme la mise en place de groupes de niveaux accentueraient les inégalités.

sée émancipatrice pour l'ensemble des élèves.

De plus, les apports des sciences de l'éducation indiquent que la fin des cycles comme la mise en place de groupes de niveaux accentueraient les inégalités. Elles se renforceraient par ailleurs avec la volonté d'un recrutement et d'une formation des enseignant-es au rabais en lieu et

place d'une véritable revalorisation salariale, d'une pleine reconnaissance professionnelle et de la réaffirmation de la mission émancipatrice de l'école, tout cela contribuant à redonner sens au métier enseignant.

L'artifice du questionnaire aux enseignant-es

Enfin, au vu de ses nombreux biais et de ses rengaines réactionnaires, le paravent du questionnaire aux enseignant-es n'est qu'un artifice pour contourner leur expertise et ignorer les apports de la recherche. La révision des programmes dans le sens voulu et annoncé par le ministre est déjà actée. Le calendrier est volontairement serré, une mission devrait rendre ses conclusions fin novembre et entériner ainsi sans surprise les propositions ministérielles.

De nouvelles suppressions de postes à venir faisant fi du levier de la réduction des effectifs ou la non relance de

Pacte

Le silence du ministère est éloquent, mais on peut estimer qu'à peine moins de 25 % de l'enveloppe allouée au Pacte en collège et lycée général et technologique est utilisée. La situation dans le premier degré est pour le moment difficile à évaluer. Faute de volontaires pour assurer la mission prioritaire des remplacements de courte durée (moins de 15 jours), Gabriel Attal a sommé son administration de réduire toutes les absences des professeur-es en annulant des sorties pédagogiques, des voyages scolaires, et en reportant la formation continue en dehors du temps de service.

Le remplacement de courte durée n'est pas du remplacement mais vise à occuper les élèves.

Le Pacte est aussi un atourdissement de la charge de travail. Et il instaure une relation contractuelle qui mine le statut et explose les métiers. Le ministère doit, dans le premier comme dans le second degré, abandonner le Pacte et utiliser le milliard d'euros ainsi dégagé pour des mesures de revalorisation salariale sans contrepartie.

l'éducation prioritaire – dont la singularité est niée et à laquelle une contractualisation commence à se substituer – confirment une ambition en trompe l'œil.

Face à cette vision libérale et inégalitaire de l'école, la FSU et ses syndicats comptent bien faire résonner la voix des professionnel-les de l'Éducation pour porter une tout autre vision. C'est le sens de la campagne « *Nous faisons l'école, faisons-nous entendre !* ».

Arnaud Malaisé

SNU : vers la généralisation

En cette rentrée s'est mis en place le label « Classes et lycées engagés » pour le niveau Seconde générale et technologique, et dans la voie professionnelle, ce qui suppose un projet pédagogique intégrant sur le temps scolaire le séjour de cohésion du Service national universel (SNU). Si les objectifs ne dépassent pas les 10 % d'une classe d'âge pour cette année, le dispositif devrait dépasser la moitié d'une génération d'ici 2026 selon les projets ministériels, y compris en l'articulant à l'obligation du stage en entreprise pour les lycéen-nes. On voit mal comment ce serait possible tant l'organisation du SNU se heurte aujourd'hui aux contraintes de l'hébergement et de l'encadrement largement défaillant, ce que ne manque jamais de souligner la FSU, par ailleurs opposée au principe même d'un tel service.

Calendrier du Bac

Le Ministère persiste à décider seul l'organisation du bac. Epreuves de spécialité sur deux jours, traitement en totalité des programmes alors que ceux-ci sont estimés démesurés, aucun horaire dédié au grand oral, les annonces du ministre démontrent un mépris affiché des personnels et des élèves. Quant au calendrier, à partir du 14 juin avec l'enchaînement des épreuves, des oraux et du grand oral, les enseignant-es devront corriger, interroger à tout va en sacrifiant la qualité de leur travail. Une situation intenable contre laquelle la FUS se mobilise, dont les instances de santé et sécurité au travail avaient déjà été alertées.

Fermures d'instituts Goethe

L'Institut Goethe a annoncé le 27 septembre la fermeture de deux de ses cinq sites français et de son bureau de liaison de Strasbourg. Avec ses antennes réparties dans 98 pays, ce symbole de la diplomatie culturelle allemande a pour objectif de réaliser une économie de 24 millions d'euros par an pour faire face à la baisse continue de l'enveloppe attribuée par le ministère allemand des affaires étrangères. Dans les lieux concernés, Bordeaux et Lille, les étu-es montent au créneau afin d'essayer de sauver ces antennes où faire vivre l'amitié franco-allemande reste l'objectif premier.

Déprogrammation

Argumentant un contexte d'extrême tension internationale, le rectorat de Paris a décidé d'annuler la diffusion du film d'animation *Wardi* ayant pour héroïne une enfant palestinienne vivant dans un camp de réfugiés-es à Beyrouth, film programmé aux élèves de Sixième et Cinquième dans le cadre du dispositif Collège au cinéma. Une décision inédite en trente ans d'existence de dispositifs d'éducation à l'image que les professionnel·les ont vivement dénoncée.

Voie professionnelle

L'apprentissage comme modèle

La ministre Carole Grandjean a dévoilé en partie son projet pour la classe de Terminale, prévu pour la rentrée 2024.

De septembre à mai les élèves auraient 22 semaines de cours, six semaines de stage, des contrôles en cours de formation et des épreuves ponctuelles certificatives. Un mois de cours pour préparer les élèves aux examens serait donc perdu. Sur six semaines, de mai à juillet, les élèves choisiraient entre stages indemnisés 100 € par semaine, et cours pour la poursuite d'études.

L'objectif de la ministre est de soumettre les jeunes mineur-es et les enseignant-es au modèle de l'apprentissage : davantage de stages, moins d'école, davantage d'entreprises dans les lycées pros, moins d'études supérieures, moins de qualifications, plus de décrochage et toujours plus de missions et de temps de travail pour les personnels. Avec le Pacte Lycée



L'objectif de la ministre est de soumettre les jeunes mineur-es et les enseignant-es au modèle de l'apprentissage.

Professionnel, les fermetures autoritaires et injustes des filières tertiaires, et la désorganisation complète de la classe de Terminale bac pro, Carole Grandjean orchestre le basculement des métiers et des lycées professionnels vers du formatage à l'emploi d'à côté. Elle impose aussi une remise en cause des statuts des personnels en

particulier par l'annualisation du temps de travail.

Face à ce projet, le SNUEP-FSU oppose dans un premier temps un contre-projet respectueux du travail des enseignant-es et des élèves, et qui rétablit les heures disciplinaires perdues avec la réforme Blanquer. Le SNUEP-FSU appelle à une forte participation à une journée d'action le 12 décembre. ♦ Sandrine Charrier

Parcoursup 2023

Une sélection qui se normalise

Dans son baromètre *Parcoursup 2023*, le gouvernement s'est une nouvelle fois félicité sur des résultats. Aux pourcentages de satisfaction élevés que le Ministère agite, s'oppose le nombre élevé de lycéen·nes pour lequel·les le système ne fonctionne pas.

Si les taux de satisfaction sont élevés avec 76 % pour les propositions reçues et 95 % ayant obtenu au moins une proposition, ils ne reflètent pas la réalité pour 150 000 lycéen·nes pour lequel·les l'application

n'a pas fonctionné. Ces chiffres démontrent les inégalités profondes d'une sélection qui se normalise. Si une hausse de 12 % des propositions est notable, elle ne correspond nullement à moins de sélection mais plutôt à une augmentation de 10 % du nombre de formations proposées.

Le baromètre affirme que la plateforme plaît aux lycéens et lycéennes de par le fait de trouver des informations claires et de proposer un calendrier

unique. Il minimise les réactions qui qualifient l'application de stressante, insuffisamment transparente et injuste parce qu'inéquitable. Enfin le gouvernement choisit d'oublier les 84 000 jeunes qui ont quitté la plateforme révélant ainsi son projet : une sélection parfaitement assumée. Dont le Ministère voudrait faire croire qu'elle est consentie. La FSU rappelle toujours son exigence de la suppression de Parcoursup. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

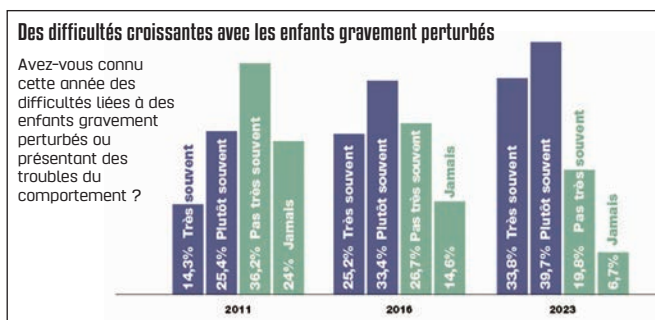
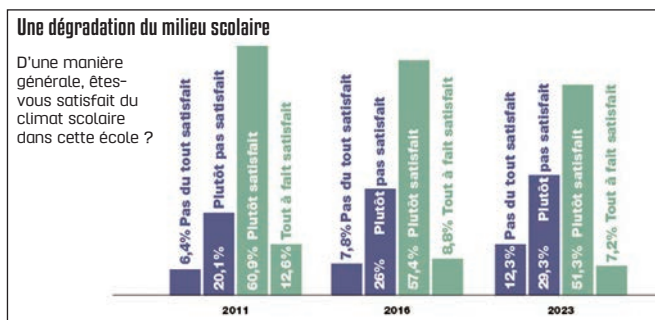
Enquête ASL

Dégradation du climat scolaire au primaire

Dans le premier degré, 74 % des personnels estiment ne pas être respecté-es par la haute hiérarchie de l'éducation nationale (hors IEN) et 52 % sont insatisfaits de leur métier contre moins de 40 % en 2016.

Les violences physiques restent très rares mais 38 % des personnels disent avoir été insulté-es au moins une fois dans l'année et il faut souligner que les AESH sont sur-exposé-es aux violences provenant d'élèves. Si l'École est encore vécue comme un lieu sûr, le climat scolaire se dégrade avec seulement 58 % d'agent-es satisfait-es de leur école contre 73,5 % en 2011.

Ce sont quelques unes des informations marquantes d'un rapport d'enquête par questionnaire réalisée auprès de plus de 8 000 agent-es par l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) et publié en octobre. L'ASL en est à sa troisième enquête depuis 2011, ce qui permet de confirmer et de préciser des évolutions alarmantes que les représentant-es des personnels observent aussi au quotidien.



Les sentiments de déclassement social et salarial, de mépris du politique, d'impuissance, d'abandon et de manque de formation sont en progression significative. On constate aussi une forte hausse du pourcentage de personnels confronté-es à des enfants ou « *présentant des troubles du comportement* ». Il est bien précisé dans leur enquête que ces enfants « *ne sont*

pas majoritairement [...] dépendant d'un dispositif d'inclusion scolaire ». Mais les manques de moyens, de formation, de temps, de personnels spécialisés, de médecins, de psychologues et d'infirmier-es scolaires... reviennent fréquemment. Le monde politique et la haute hiérarchie de l'Éducation nationale sont aussi fortement mis en cause.

Les rapporteur-es de cette enquête mettent l'accent en conclusion sur les besoins pour l'école inclusive et une réelle formation pédagogique, mais l'ensemble de leur rapport révèle surtout les attentes du côté du politique (ministre et Président), du discours sur l'École et ses personnels, sur leurs revalorisations et leurs conditions de travail. 💧

Hervé Moreau

Sup : 500 millions manquent au budget

En septembre la loi de programmation des finances publiques a été adoptée sans vote, en recourant au 49.3. Le projet de loi de finances annonçait 16 milliards d'économie. Pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), il manque 500 millions d'Euros pour couvrir notamment les mesures salariales, largement insuffisantes. Sur les 650 postes annoncés en plus pour l'ESR, l'essentiel des recrutements se ferait sous la forme de 200 chaires de professeur-e junior-e et de doctorant-es. Environ 110 postes statutaires seraient financés, répartis entre les organismes de recherche et les établissements universitaires. Alors qu'il manque 12 000 postes pour l'accueil et la réussite des étudiant-es et pour pouvoir mener correctement les activités de recherche, le gouvernement fait une nouvelle fois le choix de maintenir la précarité et mise sur la multiplication des heures complémentaires, l'appel aux vacataires et le recrutement de contractuel-les. La baisse du nombre de doctorant-es, singulièrement en sciences humaines et sociales, est un indicateur préoccupant de même que la hausse de la pauvreté étudiante. Cette situation aura des répercussions délétères sur le développement de notre société et sur les conditions de travail dans l'ESR. La FSU appelle à poursuivre la mobilisation.

Après l'assassinat d'Arras

Le 13 octobre Dominique Bernard professeur de lettres à la cité scolaire Gambetta d'Arras a été assassiné. Il ne s'agit pas d'oublier d'autres agent-es de la Fonction publique ou des services publics assassinés dans la période récente : policier-es, infirmier-es, assistant-es sociaux et sociales, conseiller-es Pole emploi, inspecteurs et inspectrices du travail et des impôts et d'autres professeur-es aussi (en février à St-Jean de Luz et il y a 10 ans à Albi). Mais trois ans après Samuel Paty, c'est à nouveau l'École pour ce qu'elle représente, pour sa fonction émancipatrice qui est attaquée. Au-delà du choc et du très large soutien exprimés, c'est une mobilisation en actes et dans la durée qui est indispensable.

IR



LA FSU A 30 ANS

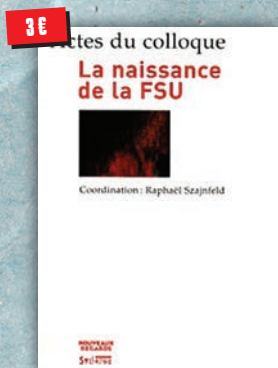
Des publications à commander en ligne ou par courrier



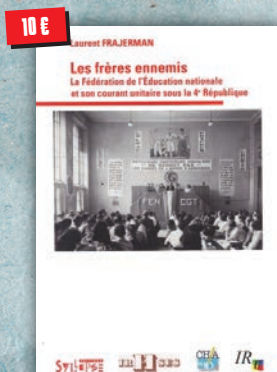
Histoire de la FSU
Tome 1
Une percée flamboyante
Raphaël SZAJNFELD



Histoire de la FSU
Tome 2
Dans la cour des grands
Alain DALANCON
Joslane DRAGONI
Jean-Michel DREVN



La naissance de la FSU
Actes du colloque 2006
Coordonné par
Raphaël SZAJNFELD



Les frères ennemis
La FEN et son courant unitaire
sous la IV^e république
Laurent FRAJERMAN



Le syndicalisme au défi du 21^e siècle
Coordonné par Jean-Michel DREVN
Préface de Paul DEVIN



Le syndicalisme en-commun
Francis VERGNE,
Louis-Marie BARNIER, Jean-Marie CANU,
Christian LAVAL, Erwan LEHOX



Syndicalisme et égalité
Coordonné par Paul DEVIN et
Gilbert GARREL
Préface de Philippe
MARTINEZ et Benoît TESTE



Syndicaliste : c'est quoi ce travail ?
MILITER à la FSU
Gérard GROSSE, Elisabeth LAHAYE,
Michelle OLIVIER,

Rupture écologique : une COP pas de cap



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumalle

Réchauffement climatique, disparition des espèces,
extension des déserts, catastrophes naturelles...
Tout appelle à une rupture écologique, chemin que ne semble
pas prendre la COP 28 qui s'ouvre le 30 novembre à Dubaï.

Chaque année écoulée marque un cran supplémentaire face à un réchauffement climatique qui apparaît comme inéluctable et se traduit en une somme toujours plus impressionnante de catastrophes « naturelles » inédites. Ainsi, sur les douze derniers mois, 90 % de la population mondiale a subi au moins dix jours de températures élevées et près de deux milliards d'individus ont été confrontés à des vagues de chaleurs extrêmes. Pour autant le réchauffement ne constitue pas une inéluctable ascension, il est encore réellement

possible de l'atténuer et de le contenir. Ce devrait être un des enjeux de la COP 28 à venir, même si plus grand monde n'a d'illusion dans les engagements qui y seront pris pour faire baisser dès maintenant les émissions de gaz à effet de serre (GES). La présidence de cette COP confiée au PDG de la compagnie pétrolière nationale émiratise n'y est pas pour rien... Une forme de course contre la montre est néanmoins lancée pour notamment mettre fin au plus vite à l'utilisation des énergies fossiles, principales responsables de ces émissions. En effet, le tout récent rapport annuel du Programme des Nations unies pour

l'environnement estime que le réchauffement climatique atteint déjà 1,2 °C et devrait franchir la barre des 1,5 °C, limite fixée lors de la COP 21 de Paris, à la fin de la décennie avec des estimations pour la fin du siècle entre 2,4 °C et 2,8 °C... Chaque dixième de degré compte et augmentera la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes. Les engagements actuels des États tendent pourtant à une simple petite réduction de 2 % des émissions en 2030 quand les scientifiques mettent en avant un objectif d'une tout autre ampleur, une baisse massive de 43 %...

De fortes mesures politiques, ambitieuses et soutenables, notamment socialement, doivent ainsi être prises tant pour atténuer la hauteur du réchauffement que pour adapter la vie et les activités humaines. Jean-François Julliard de Greenpeace France (lire son interview page 23) estime que « nombre des mesures bénéfiques pour l'environnement le sont également pour l'économie et la réduction des inégalités sociales ».

La rupture écologique mise en avant par la FSU entend en finir avec le mythe de la croissance infinie et la recherche effrénée des profits pour prendre en compte l'ensemble des besoins sociaux et environnementaux. Il s'agit bien de changer ainsi radicalement les modes de production et de consommation pour améliorer la santé, les conditions de travail et le cadre de vie de toutes et tous. Les services publics au même titre que la décarbonation de l'énergie comme la question déterminante des solidarités Nord-Sud ou celle de la dette climatique sont des enjeux clés pour résoudre cette question vitale pour l'humanité.

Biodiversité en péril



L'exploitation des ressources se fait aux dépens des milieux naturels, lesquels sont fragilisés par le réchauffement climatique résultant des émissions de GES.

Suite au réchauffement climatique comme à d'autres activités humaines, les signaux d'alarme se multiplient sur l'ensemble du globe quant à la dégradation du milieu naturel, avec de lourdes conséquences sur les populations, notamment les plus fragiles.

Ainsi, les pressions sur la biodiversité entraînent un appauvrissement de la diversité des écosystèmes, un effondrement des populations de la faune comme de la flore.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) suit l'état de la biodiversité dans le monde, avec la Liste rouge mondiale des espèces menacées. En 2022, sur les 150 388 espèces étudiées dans cette liste, 42 108 sont classées menacées (soit 28%), parmi lesquelles 41% des amphibiens, 13% des oiseaux et 27% des mammifères, ou encore 34% des conifères.

Sixième extinction de masse des espèces, la dernière en date étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années, la crise actuelle se caractérise par sa rapidité vertigineuse et par son origine quasi exclusivement liée aux activités humaines. Plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. et au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans. Comment

s'explique cette dégradation de la biodiversité ? Par la destruction et l'artificialisation des milieux naturels provoquées par l'intensification et l'extension agricoles qui conduisent au déboisement de vastes surfaces forestières, ainsi que par la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, déforestation) et le trafic illégal des ressources naturelles.

Les conséquences sur la population humaine

Principal coupable : le capitalisme. L'exploitation des ressources se fait aux dépens des milieux naturels, lesquels sont fragilisés et menacés par le réchauffement climatique résultant des émissions de GES.

Les pollutions des milieux aquatiques, de l'air, des sols par des substances dangereuses (pesticides, métaux lourds, etc.), des pollutions émergentes (résidus médicamenteux, nanoparticules, ondes électromagnétiques, etc.), la pollution par les macro-déchets (notamment ceux qui se retrouvent en mer et dans les organismes marins), la pollution des milieux par les micro-plastiques, voire la pollution sonore (notamment par les transports terrestres et maritimes) ou la pollution lumineuse, détruisent ou modifient elles-aussi écosystèmes et espèces.

Tout ceci n'est pas sans conséquence

La COP 28 s'ouvre à Dubaï le 30 novembre

Depuis 1992, l'Organisation des Nations Unies, alertée par la communauté scientifique mondiale sur la gravité du réchauffement global, organise périodiquement des sommets afin de prendre des mesures à l'échelle de la planète. Les COP (Conferences of the Parties) désignent ces réunions inter étatiques. Elles se tiennent chaque année depuis 1995. Les « Parties » regroupent les 198 signataires (197 États et l'Union européenne) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), auxquels se joignent des organisations non étatiques (ONG, associations...) ainsi que des scientifiques. Depuis 1988, les COP disposent d'un organe scientifique, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La COP 28 se déroule du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis.

sur la population humaine, affectée par l'appauvrissement de la diversité des écosystèmes et l'effondrement des populations de la faune, de la flore.

Si la biodiversité joue notamment un rôle central dans l'adaptation aux changements climatiques et dans la régulation des gaz à effet de serre, elle subit de plein fouet la hausse des émissions.

En 2021, la production d'électricité à partir des énergies fossiles – charbon, gaz naturel, pétrole – reste le premier secteur émetteur dans le monde, avec 39 % du total des émissions dues à la combustion d'énergie. Elle est suivie par les transports (21 %) et l'industrie (17 %, y compris la construction). Les transports ont une place plus importante aux États-Unis (34 %) et dans l'Union européenne (29 %), tout comme les secteurs résidentiel et tertiaire.

Or dans ce domaine, les objectifs des accords de Paris en 2015 restent largement hors d'atteinte faute de volonté commune de diminuer les émissions. ♦

Nécessité d'une baisse immédiate des émissions

La remise à jour des principaux indicateurs publiés en 2021 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), montre que le réchauffement induit par l'homme augmente à un rythme sans précédent de plus de + 0,2 °C par décennie.

La combustion de charbon, pétrole et gaz naturel est à l'origine de près de 90 % des émissions mondiales de CO₂ et – d'après une étude britannique parue dans la revue *Nature Climate Change* le 30 octobre – au rythme actuel il reste moins de six ans avant que la barre de + 1,5 °C ne soit franchie.

Pourtant, un rapport publié début novembre du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de divers instituts de recherche, indique que le monde projette de produire plus du double de la quantité d'énergies fossiles compatible avec une limitation du réchauffement d'ici à 2030.

Mais, les climatologues nous le rappellent, environ la moitié de nos émissions n'est pas évacuée par « les puits de carbone » (photosynthèse, sols et océans) et vient s'ajouter au cumul historique des émissions déjà présent dans l'atmosphère et les océans. Ce stock dont les dépassements de seuils contribuent au

changement climatique et ce, pour des siècles, rend indispensable la prise en compte de la trajectoire de décarbonation comme critère essentiel. Une croissance continue pour baisser brutalement sur les dernières années émettra beaucoup plus de CO₂ qu'une diminution constante au fil du temps. Au rythme actuel, 87 % du total des émissions pour ne pas dépasser le seuil du + 1,5 °C aurait été utilisé en 2030, selon les scientifiques des Nations Unies, ne laissant plus la possibilité que de seulement deux années supplémentaires d'émissions de cette ampleur.

La neutralité carbone ne peut donc être pensée comme le point d'aboutissement d'un processus lointain qui résoudrait le problème climatique. Au mieux, le retrait dans l'atmosphère par la restauration des forêts, voire de dispositifs inexistantes de capture et de séquestration, d'autant de gaz à effet de serre qu'il en serait émis, stabiliserait le climat tandis que la baisse de la température moyenne impliquerait d'aller au-delà, avec des émissions nettes négatives.

La réduction des émissions doit débiter immédiatement et fortement pour limiter le réchauffement. ♦

La combustion de charbon, pétrole et gaz naturel est à l'origine de près de 90 % des émissions mondiales de CO₂.



Réchauffement climatique Salaud d'riches !

Les plus riches sont les plus importants responsables du réchauffement climatique. Par leur mode de vie et leur niveau de consommation ils et elles émettent la très grande majorité des gaz à effet de serre, en cumulé depuis les début de l'industrialisation, mais encore aujourd'hui. Il ne faut pas limiter le passif des riches aux gaz émis sur le territoire national des pays développés, mais intégrer aussi ceux qui ont été émis pour produire et acheminer tous les produits importés, ce qui représentent pour la France près de la moitié de l'empreinte carbone. On peut mesurer cette responsabilité des « riches » entre pays mais aussi à l'intérieur de chaque pays. Ainsi, en 2018, les habitants d'Amérique du Nord émettaient chacune et chacun en moyenne 3,3 fois plus de CO₂ que ceux de l'Amérique Centrale et du Sud. On peut retenir que les pays riches représentent environ 15 % de la population mondiale mais émettent près de la moitié des gaz à effet de serre, alors que les pays pauvres représentent à l'inverse 38 % de la population pour 7 % des GES. Par ailleurs, en France, en 2020, la consommation des ménages les 10 % les plus pauvres avait une empreinte carbone annuelle d'un peu moins de 15 tonnes de CO₂ contre plus de 45 tonnes pour les 10 % les plus riches. On ne traitera donc pas la question climatique sans traiter celles des inégalités. Le constat est d'autant plus accablant que selon Oxfam, entre 1990 et 2015, les émissions liées à la consommation de GES des 50 % des européens les plus pauvres ont diminué de 24 %, tandis que celles des 1 % les plus riches ont augmenté de 5 %.

Décarboner les énergies

L'énergie est un enjeu majeur de la rupture écologique. Elle représente le principal recours aux énergies fossiles qui doit s'arrêter au plus vite pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le constat d'une catastrophe à venir nécessite donc des changements conséquents et immédiats. Pour ce faire, deux grands axes sont à développer : une baisse drastique de la consommation globale et un recours massif, voire exclusif, aux renouvelables : éolien, solaire et biomasse.

Baisser la consommation

Le volume de consommation par habitant varie fortement également selon les pays et régions du monde. Les Américain-es et Canadien-es consomment ainsi dix à douze fois davantage d'énergie que les Africain-es, quasiment quatre fois plus que la moyenne mondiale et plus de deux fois que les Français-es et les Allemand-es. Les efforts de sobriété seront donc à partager de façon différenciée tout en permettant un accès équitable aux ressources prenant en compte la responsabilité historique des pays occidentaux dans le réchauffement climatique et l'accroissement des inégalités.

La sobriété envisagée est très loin du discours caricatural de la bougie ou des Amish et repose sur une démarche d'équité et de partage des ressources avec une dimension collective déterminante. Le scénario 2022 de l'association négaWatt met ainsi en avant la suppression des gaspillages via une meilleure efficacité énergétique pour diminuer drastiquement la consommation française en la divisant par trois à l'horizon 2050. Deux domaines sont particulièrement concernés. L'investissement massif dans les transports en commun, l'abandon de tout nouveau projet routier ou aéroportuaire, le développement d'infrastructures cyclables et la favorisation du fret ferroviaire sont les mesures prioritaires à mettre en place dans les transports, repré-



Actuellement, 81 % de la consommation mondiale primaire d'énergie est d'origine carbonée, pétrole, charbon et gaz naturel.

sentant le premier poste d'émission de gaz à effet de serre. Dans le bâtiment, représentant 40 % de la consommation, la rénovation énergétique est primordiale et ne peut se réduire à un seul développement des pompes à chaleur.

Arriver au 100 % renouvelables

Actuellement, 81 % de la consommation mondiale primaire d'énergie est d'origine carbonée, pétrole, charbon et gaz naturel. La part des énergies renouvelables atteint à peine 15 %, le reste étant d'origine nucléaire. En France, le bilan est également très loin de l'objectif d'une neutralité carbone avec une part des énergies carbonées atteignant 49 %, celle des énergies renouvelables inférieure à la moyenne mondiale (14 %) et une

L'enjeu du marché européen de l'électricité

L'électricité est au centre de la décarbonation de l'énergie, or son prix en Europe est totalement déconnecté du coût de production suite à la libéralisation du marché. La spéculation et la concurrence rendent son cours très fluctuant, fixé actuellement sur le marché de gros en fonction de l'offre et de la demande et indexé sur la dernière unité produite, issue lors des pics de consommation d'une centrale à gaz au coût de revient très élevé. Ce marché est ainsi pénalisant, non seulement les consommateurs-trices, mais également pour la décarbonation de l'énergie qui nécessite de lourds investissements pour électrifier, cette volatilité des cours décourageant nombre d'investisseurs. La production et la distribution de l'électricité devraient ainsi être sous régime public, soumis à une planification répondant aux besoins et non au marché. Un objectif non repris par la réforme discutée actuellement au Parlement européen.

place inédite du nucléaire (37 %). En France, modifier radicalement le mix énergétique pour le composer entièrement de renouvelables nécessite de multiplier par trois la production actuelle passant par un développement considérable du parc éolien et des panneaux photovoltaïques comme du recours accru au bois et biogaz issus de « résidus » des filières sylvicoles et agricoles. Le nucléaire, trop souvent qualifié rapidement d'énergie « propre », est absent de ce scénario car il ne peut être la solution à l'urgence climatique. En effet, il est extrêmement coûteux et dangereux comme également bien trop lent à se déployer pour remplacer dès maintenant les énergies fossiles. Le vent, le soleil, les forêts, les océans et les champs sont les seules ressources énergétiques à disposition d'une rupture écologique socialement juste et urgente. ♦

Les services publics, des leviers efficaces

Les premières démarches écoresponsables engagées par l'État datent de 2008, à l'occasion du Grenelle de l'environnement, suivies par un plan interministériel « Administration exemplaire », de 2015 à 2020 puis d'un dispositif Services publics écoresponsables.

Si l'État déclare se vouloir « exemplaire », les faits sont loin de le démontrer avec peu de mises en œuvre par les ministères comme par les collectivités territoriales, et surtout un manque criant de bilans détaillés. Pourtant, les services publics sont des leviers très efficaces pour engager une rupture écologique juste socialement.

Pour favoriser l'efficacité et une sobriété énergétique collective, les services publics peuvent intervenir sur leur patrimoine (bâtiment, éclairage public...), leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...) et autres secteurs via des effets indirects. La rénovation du bâti public permettrait ainsi de garantir de bonnes conditions de travail des agent-es et d'accueil des usager-es tout en réduisant drastiquement les émissions des services publics. Certaines collectivités se sont déjà équipées de réseaux de chaleur, permettant de mobiliser massivement des énergies renouvelables et très souvent locales, ou améliorent l'éclairage public, pouvant atteindre 40 % de la facture d'électricité d'une collectivité, avec des nouvelles technologies permettant de réduire la consommation.

Autre domaine, la commande publique peut privilégier l'achat de produits recyclés, classés non énergivores et à faible émission, et la réparation des outils.

De nouveaux besoins apparaissent dont la prise en considération appelle la création ou la refondation de services publics existants. De la perte d'autonomie à l'accès au crédit, de la protection des biens communs – définis comme indispensables à la collectivité – à l'environnement,

de l'accès à l'énergie et à la santé, le chantier est immense. Des initiatives concrètes pour la gratuité de certains services publics, qui répondent aux besoins essentiels de la population, en matière d'accès à l'eau et à l'énergie, de santé ou de transports locaux sont à même de concilier l'urgence écologique et la justice sociale. Pour encourager la fréquentation des transports en commun, 35 villes ont ainsi instauré la gratuité et les effets sont prouvés. Les communautés de communes sont souvent les chevilles ouvrières des traitements de déchets et des maillons très importants dans l'économie circulaire comme dans la provenance de repas de la restauration collective et scolaire issus de l'agriculture biologique, au cœur des défis environnementaux futurs. Des initiatives à généraliser partout. ♦

L'isolation thermique des logements publics peut réduire les émissions de CO₂.



Solidarités nord sud



Le projet Amazonie de l'Unesco : encourager l'utilisation durable de la forêt, du tourisme à l'agroforesterie.

Le changement climatique a de multiples conséquences catastrophiques pour une part écrasante de la population mondiale, surtout dans les pays dit du Sud. Ceux-ci subissent le réchauffement et des événements météorologiques destructeurs sans disposer des moyens matériels et financiers nécessaires aux adaptations, à la protection des personnes et à la réparation des dommages. Ces pays ne sont pourtant pas, et de loin, les premiers responsables du réchauffement. Il s'agit d'une véritable dette climatique que les pays développés refusent d'honorer.

Il y a un an, le principe d'un fond de pertes et dommages a été accepté à l'occasion de la COP 27 de Charm El-Cheikh (2022). Celle-ci devait en effet porter principalement sur la question du financement des « pertes et dommages » subis par les pays en développement. Qui doit payer pour les effets sur l'économie et les pays des feux de forêt, des inondations, les tempêtes ? Les pays en développement ont demandé un mécanisme de financement spécifique, mais les pays occidentaux et notamment les EU et l'Europe s'y

sont opposé. Cette participation financière des pays développés est pourtant une promesse ancienne, datant de 2009.

En juin dernier, un sommet à l'initiative de la France réunissant une cinquantaine de chef d'État de pays en développement s'est tenu à Paris sur cette question mais n'a débouché sur rien.

Aujourd'hui encore, le fond décidé lors de la COP 27 n'existe que sur le papier ; sa création et son financement sont en conséquence un enjeu majeur de la prochaine COP 28.

D'autant que cela s'annonce mal. Les dernières données de l'ONU pointent l'aggravation de cette dette climatique. L'institution a en effet revu à la hausse son estimation du coût de d'adaptation au changement climatique des pays en développement. En déduisant les pauvres financements publics internationaux de l'action climatique actuels (21,3 milliards de dollars US en 2021), l'ONU estime qu'il y a un déficit de financement annuel compris entre 194 et 366 milliards de dollars US. Il apparaît en conséquence « nécessaire d'intensifier rapidement la mobilisation du soutien à l'action climatique dans les pays en développement pour répondre aux besoins urgents ».

Mais la préparation de la COP 28 est inquiétante. Les pays en développement ont concédé que le fond soit établi auprès de la Banque Mondiale et demandé qu'il soit abondé à hauteur de 100 milliards de dollars US à l'horizon de 2030, ce que refusent pour l'instant nombre de pays dont les États-Unis. ♦

Climat et économie

Dans leur récent rapport médaitisé cette année sur les *Incidences économique de l'action pour le climat*, Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz estiment qu'il faut investir en France tous les ans 34 milliards d'euros pour parvenir à une économie climatiquement neutre. Or, le gouvernement est en train d'imposer à coups de 49.3 un budget austéritaire qui ne prévoit au mieux que 10 milliards de plus pour l'écologie. L'estimation de ce rapport est en outre largement inférieur au coût qui doit, par exemple, prendre en compte la prise en charge des effets destructeurs de phénomènes liés au changement climatique.

Le financement de la rupture écologique devrait aussi inclure les changements nécessaires en matière de mode de production, de consommation et de mode de vie. Ainsi le système financier mondialisé et dérégulé doit être profondément réformé. Il privilégie en effet les placements rentables à court terme qui ne sont pas du tout adaptés à une autre répartition des richesses et aux investissements à engager pour une rupture écologique accompagnée de justice sociale. Le collectif Alliance Écologique et Sociale - Plus Jamais Ça a notamment travaillé sur une série de mesures servant à financer cette rupture écologique.

J.-F. Julliard : « Prendre des mesures bénéfiques pour l'environnement et la réduction des inégalités sociales »

Jean François Julliard est directeur général de Greenpeace France

Comment appréciez-vous les mesures prises actuellement en matière d'adaptation et d'atténuation, pour permettre de vivre dans un monde dégradé car réchauffé et pour limiter ce réchauffement ?

Aujourd'hui ces mesures, visant l'adaptation ou l'atténuation, sont insuffisantes dans leur impact et leur ambition. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux et des urgences écologiques et sociales. Un constat corroboré par le Haut conseil pour le climat ou le Conseil d'État pour qui la France n'est pas sur la trajectoire de l'accord de Paris. Par exemple, la baisse des émissions de gaz à effet de serre devrait être deux fois plus rapide.

Comment concilier les deux mesures, adaptation et atténuation ?

Ce sont les deux facettes d'une même crise. Nous avons pris du retard sur l'adaptation en ne prenant pas la juste mesure de l'intensité de la crise climatique qui s'abat sur nous, ce qui fait qu'on court après les événements. Il était logique pendant tout un temps de privilégier l'atténuation sur l'adaptation, d'agir sur les causes du réchauffement plutôt que sur ses conséquences, mais, faute d'avoir pris les mesures nécessaires pour réduire l'impact de la crise climatique, aujourd'hui nous n'avons plus le choix. Qu'on le veuille ou non, on en subit déjà les conséquences, il faut mettre en place des mesures d'adaptation et de protection de la population. Mais on ne peut pas se contenter d'adapter et de se protéger face à la catastrophe qui vient. Si on ne diminue pas également les émissions, toutes les mesures d'adaptation seront largement insuffisantes demain.

Quels sont les principaux obstacles et freins à cette nécessaire rupture ?

Ils sont parfois de l'ordre d'un manque de conviction politique des dirigeants sur l'urgence et l'intensification de la crise climatique. L'impact d'un certain nombre de mesures d'atténuation, par nature transformatrices de nos modes de vies, de production et de consommation, est également mis en avant par un pouvoir pour qui plane en permanence une espèce de peur panique de créer une nouvelle crise des gilets jaunes. Évoquer de possibles pertes d'emplois ou de compétitivité des entreprises revient à ne rien faire ou presque alors que nombre de ces mesures bénéfiques pour l'environnement le sont également pour l'économie et la réduction des inégalités sociales. Les mesures d'adaptation sont généralement mieux acceptées car elles consistent à protéger ou à réparer des dégâts.

Quelles mesures sont à prendre de suite, sans attendre 2030 ou 2050 ?

Elles sont nombreuses comme l'arrêt de tout nouveau projet d'exploitation d'énergie fossile et la fin de l'expansion des infrastructures qui permettent d'en consommer toujours plus. Par exemple le nouveau terminal méthanier du Havre n'est nullement nécessaire, ni en termes de sécurité énergétique ni en termes de solidarité européenne.

Ou encore un moratoire sur la création ou l'agrandissement de fermes usines, l'agriculture, notamment l'élevage industriel, étant un des plus gros émetteurs. L'accélération de la rénovation thermique des bâtiments est également un levier majeur pour réduire le plus rapidement possible et avec la plus grande ampleur les émissions. En y



« On ne peut pas se contenter d'adapter et de se protéger face à la catastrophe qui vient. »

investissant annuellement 85 milliards d'argent public sur 10 ans, la baisse pourrait atteindre 20 millions de tonnes de CO₂, permettant ainsi à la France d'atteindre son objectif climatique. Ce levier d'une rénovation performante des logements permettra aussi de lutter contre les inégalités sociales en mettant fin aux logements insalubres. De nombreuses mesures peuvent être ainsi prises de suite, par une loi ou via une réglementation au niveau national sans attendre l'échelle européenne ni 2030 ou 2050.

Comment peser en ce sens ?

Il s'agit de convaincre à travers nos campagnes comme à travers des regroupements plus larges comme l'Alliance écologique et sociale avec la FSU et d'autres. Montrer que des syndicats, des associations environnementales et des organisations de solidarité peuvent se mettre ensemble et porter la même mesure, la taxation des superprofits par exemple, face à un gouvernement et un président qui n'ont pas envie d'aller plus vite et plus loin au-delà des éléments de communication qu'on peut entendre dans leurs bouches. ♦

Réseaux sociaux

Désinformation : l'arme de l'ombre

Groupes d'intérêts ou mauvaises idées, formations politiques ou même États, ont découvert dans Internet de quoi diffuser à grande vitesse et de manière virale des fausses informations permettant de déstabiliser leurs adversaires ou de propager leurs idéologies.

Bien que la désinformation – information fausse délibérément partagée pour porter préjudice – ne soit pas un phénomène nouveau, elle a pris une ampleur inédite avec les technologies de l'information et de la communication, essentiellement les réseaux sociaux, dont les algorithmes permettent la propagation en quelques heures.

Campagne pro-Brexit au Royaume-Uni, élection du président brésilien Jair Bolsonaro, documentaire Hold-up autour de la pandémie de Covid-19,

ou plus récemment la campagne d'infox slovaque lors des législatives ou celles sur la guerre Hamas-Israël, les plateformes partagent à tout va n'importe quel contenu sans chercher à trier le vrai du faux. À qui profite la désinformation ? À des gouvernements, des partis politiques, des hommes ou femmes doctrinaires (Elon Musk par exemple) des groupes activistes, des requins de la finance, des seigneurs de guerre...

Comment opèrent-ils ? Ils ont recours à de faux profils créés par des internautes malfaisants appelés des trolls qui emploient des bataillons d'opérateurs et opératrices pour déverser les contenus sur les réseaux sociaux. Les fausses informations ainsi produites sont relayées par des comptes semi-automatisés (bots) qui agissent avec des personnes réelles.



tisés (bots) qui agissent avec des personnes réelles.

Les « fermes à Troll »

Dans le contexte international, les exemples de campagnes de

désinformation sont légions. La société Cambridge Analytica, avant sa dissolution imposée par la justice, a siphonné les données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook pour la campagne du Brexit et celle de Donald Trump en diffusant des vidéos d'infox provenant de faux comptes. Le résultat de ces votes a confirmé l'idée que les campagnes de désinformation avaient leur efficacité dans la structuration des paramètres du débat national.

Le consortium international de journalistes Forbidden Stories dont sont collaborateurs France Télévisions, Radio France et le Monde a permis de découvrir qu'une trentaine d'élections présidentielles avaient été traitées par Team Jorge, société israélienne qui propose des campagnes de manipulation pour des prix pouvant grimper jusqu'à 15 millions de dollars.

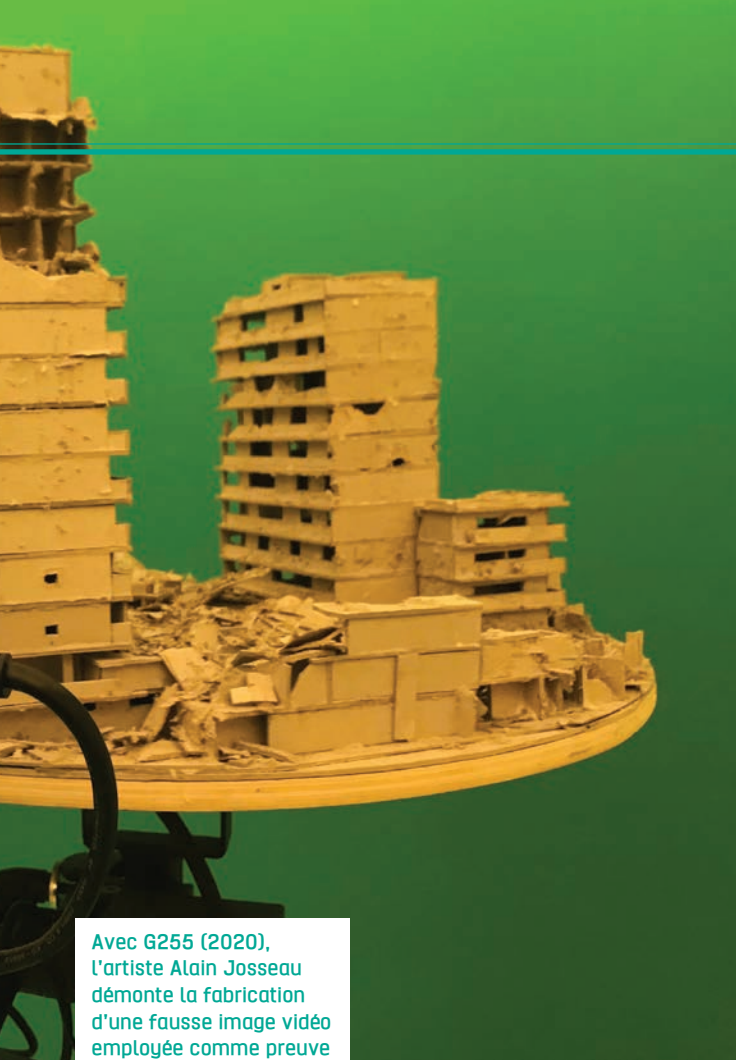
La guerre en Ukraine, les évè-

Russie et Chine pointées par le parlement



La délégation parlementaire au renseignement (DPR) exerce le contrôle parlementaire de l'action du gouvernement en matière de renseignement, évalue la politique publique en ce domaine et assure un suivi des enjeux d'actualité et des défis à venir qui s'y rapportent. Son rapport annuel est cette année centré sur les ingérences étrangères hybrides (entre espionnage et ingérence en ligne) et s'inquiète de « *la guerre informationnelle et de réputation menée par les régimes autoritaires* ». Le document liste les pays les plus menaçants et précise la façon dont ils procèdent. Les méthodes de la Russie, championne, selon le rapport, de la désinformation, sont largement commentées. La Chine est également pointée. « *Les fausses nouvelles sont les armes d'une guerre conduite contre l'Occident sans que, pendant longtemps, nous ayons identifié les moyens de nous défendre* » note les parlementaires. Le rapport propose 22 préconisations destinées à combattre la vulnérabilité de la France notamment en formant les élus et en mettant en place des instruments juridiques plus adaptés au niveau national comme européen.

© ANR / ANIA



Avec *G255* (2020), l'artiste Alain Josseau démonte la fabrication d'une fausse image vidéo employée comme preuve d'une attaque en Syrie. L'appareil filme une maquette sur fond d'images réelles.

© BRUNO / ALMA

nements actuels au Proche Orient représentent des cibles pour les fabricants de désinformation. Doppelgänger, société russe, usurpant l'identité graphique de site de média (*Le Monde* diffusé en ligne par exemple) propage des éléments de communication du Kremlin notamment sur la guerre en Ukraine. Et l'on sait que le patron du groupe paramilitaire russe Wagner, Evgueni Progojine, a fait fortune avec ses « fermes à troll ».

Une arme internationale

En 2018, l'Oxford Internet Institute recensait 48 fermes à trolls parrainées par des États dans le monde entier. Celle de Saint-Petersbourg emploie des milliers de personnes rémunérées pour écrire des messages en faveur du Kremlin, pour faire appa-

raître le point de vue russe ou pour répandre des fausses informations lors de la campagne américaine afin de favoriser le candidat Trump. En Chine « l'armée des 50 centimes », en référence au salaire payé, compte deux millions de petites mains qui laissent des commentaires favorables au régime. Et un centre très secret emploie des dizaines de milliers de militaires à la seule activité cyber.

En Europe, les récentes élections en Slovaquie ont mis en évidence le manque de réactivité des plateformes (suite à la diffusion de fausses informations lors de la campagne électorale) lorsque les contenus mensongers sont dénoncés par les autorités.

Une lutte ardue

Lutter contre la désinformation est pour le moment une gageure. Certains États essaient d'agir en infligeant des amendes aux plateformes ou

#VraiOuFake de France Télévisions

Depuis octobre 2022, France Télévisions se mobilise avec #VraiOuFake en allant à la rencontre des enseignant-es et professionnel-les de l'Éducation dans différentes académies. L'objectif est d'accompagner les enseignant-es et professionnel-les de l'Éducation dans la lutte contre la désinformation et l'éducation au décryptage des images. Il prend la forme d'une « tournée des académies » menée en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information). Il s'agit de transmettre aux élèves toutes les clés de compréhension des médias, afin de développer leur esprit critique. Six académies ont été partenaires du projet.

Les contenus du plan de formation sont les suivants : S'approprier la démarche EMI, analyser les pratiques médiatiques, monter un projet EMI en mode collaboratif, concevoir et animer des parcours EMI enfin évaluer et s'auto-évaluer

Cette tournée s'organise autour de rencontres, ateliers, débats et projections pendant lesquels élèves, enseignant-es et professionnel-les de France Télévisions confrontent leurs expertises et abordent des thématiques sociétales majeures. Décryptage de la fabrique de l'info, projection du documentaire *Vrai ou fake*, master class animée par Julien Pain, auront lieu dans plusieurs ateliers qui développeront l'approche de l'investigation, comment trouver les sources, comment croiser les informations ?

Ce projet s'adresse particulièrement aux plus jeunes qui s'informent avant tout sur les réseaux sociaux. L'objectif est de leur apprendre à distinguer les sources fiables des autres contenus, à débusquer les erreurs factuelles, les mensonges ou les fausses images, décrypter et déconstruire les rumeurs et les fake news circulant notamment sur les réseaux sociaux. Pour cela des sites existent notamment NosSourceS ou Les révélateurs qui permettent de vérifier si les images et vidéos sont authentiques, modifiées ou manipulées.

en bloquant des contenus, avec un risque d'empiéter sur la liberté d'expression.

Au niveau de l'Union européenne, la réglementation sur les services numériques Digital Services Act (DSA), est la réglementation phare en matière de modération des contenus illicites et de la désinformation en ligne. Depuis le 25 août, elle s'applique dans toute l'UE aux « très grandes plateformes en ligne », qui comptent plus de 45 millions d'utilisateurs et utilisatrices mensuel-les dans l'UE.

En France le rapport annuel de la délégation parlementaire au renseignement (DPR) a été rendu public le jeudi 2 novembre. La lutte contre les ingérences étrangères (désinfor-

mation en matière de politique étrangère) est élevée au rang d'urgence nationale et le rapport préconise « le changement de paradigme du renseignement français ».

Enfin des cours d'« éducation aux médias » pour développer le sens critique vis-à-vis du numérique doivent être dispensés par des personnels formés. En octobre, France Télévisions a lancé le Tour de France de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) et de la citoyenneté. Son objectif est d'accompagner les enseignant-es dans la lutte contre la désinformation et l'éducation au décryptage des images. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

À Poitiers, la Scène Maria Casarès concilie théâtre et convivialité

Ce nouveau lieu est le volet diffusion de la Maison Maria Casarès d'Alloue, petite commune de la Charente limousine. Depuis 2017 le metteur en scène Mathieu Roy et la comédienne Johanna Silberstein veillent sur le domaine, participent à sa rénovation, accueillent des artistes en résidence, développant un centre culturel et convivial dont le cœur vibre l'été avec son festival (6 700 personnes en 2023). À l'issue de chaque représentation, les spectateurs se font convives d'un repas composé de produits locaux, goûter spectacle, apéro-spectacle, diner spectacle sous les étoiles du parc.

Le domaine d'Alloue étant fermé l'hiver, le duo a voulu déployer la formule. Cherchant un autre beau lieu patrimonial à réhabiliter, futur espace de diffusion et... de restauration, c'est sur une ancienne caserne militaire de Poitiers que leur choix s'est fait. Les deux bâtiments de la Scène Maria Casarès, l'un aménagé en salle de spectacle, l'autre en salle de restauration, font face au rectorat, qui occupe un autre bâtiment de la caserne, et jouxtent un cinéma d'art et d'essai, le Dietrich. L'entrée se fait avec un billet spectacle / dîner (entrée, plat, dessert) pour 30 euros.

Le concept semble aller de soi dans une région où les distances peuvent être dissuasives et où les producteurs locaux ne demandent que cela. Formés auprès d'un chef créateur d'une cuisine en bocal, les deux artistes l'ont proposé aux producteurs locaux du département. Après *Le Tartuffe où l'hypocrite*, spectacle de troupe qui a réuni fidèles comédiens et amis de la compagnie Les Veilleurs, les écritures contemporaines sont au programme : *Gros de Sylvain Levey*, puis *Je suis un lac gelé* de Sophie Merceron pour le jeune public en janvier.



Lecture féministe des mythes

Le collectif Les jaseuses publie Brouillon pour une encyclopédie féministe des mythes (Éd. iXe). Une réinterprétation composée de notices, qui ôte la testostérone aux grands mythes portés par des femmes depuis l'Antiquité à nos jours, de la belle Cassandra à Buffy, la tueuse de vampires. Brouillon, parce que les autrices ne veulent pas figer les choses mais contribuer à témoigner de l'évolution permanente de la pensée. Un apport à la fois féministe et critique des grandes figures qui forgent nos mythes, et une relecture émanicipatrice qui échappe à la lecture patriarcale ou sexiste pour redonner leur puissance à ces figures.



Pas de taxe sur le streaming musical

L'idée était bonne de faire contribuer les plateformes musicales (Spotify, Deezer, Apple Music...) et les grands labels (Universal Music, Warner, Sony...) pour financer le Centre national de la musique (CNM). Ce dernier a été créé en 2020 pour soutenir les plus fragiles de la filière. Mais cette taxe a été rayée du projet de loi de finances pour 2024, « remplacée » par la proposition de la ministre de la Culture d'une contribution volontaire. Sans les 20 millions d'euros espérés, le CNM, qui aurait pu prendre le chemin modèle du financement du CNC pour le cinéma, continuera de crouler sous les demandes d'aide des professionnels.

Oser la liberté au Panthéon

À l'initiative du Centre des monuments nationaux et de la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage, l'exposition Oser la liberté bouscule le temple des héros et héroïnes de la République en retraçant l'histoire du combat de la liberté contre l'esclavage dans l'histoire de France. En mêlant cette histoire à la modernité française, en convoquant la mémoire des femmes et des hommes qui l'ont écrite, l'exposition montre comment le système colonial esclavagiste a toujours suscité résistances et oppositions, et combien le souffle des figures héroïques qui les ont portées continue d'inspirer les combats d'aujourd'hui. En témoigne *We could be Heroes*, la monumentale installation textile et picturale de l'artiste Raphaël Barontini, qui met en scène de grandes figures de cette lutte pour l'émancipation.

Biodiversité à la Porte Dorée

Le Palais de la Porte Dorée, c'est le musée de l'immigration mais également un aquarium tropical qui inaugure le 14 novembre une exposition dont l'objet est de sauver le poisson d'eau douce Joba Mena de Madagascar. Basée sur une enquête internationale partie du zoo de Londres en 2012, l'exposition immersive, travaillée dans une esthétique bande dessinée de Singeon, propose un parcours-enquête dans la lutte contre l'extinction d'espèces. Jusqu'au 14 septembre 2024.



Next Festival dans le Nord

Jusqu'au 2 décembre, le Next Festival de Lille, Courtrai, Tournai, Dunkerque et Valenciennes propose théâtre, danse et performance. Une quarantaine d'artistes d'une vingtaine de pays, dont Julien Gosselin et Philippe Quesne de France, Rodrigo Garcia d'Argentine, Tatiana Frolova de Roumanie, Hooman Sharifi de Norvège ou Amir Reza Koohestani d'Iran présenteront leur dernière création. Temps fort, le 21 novembre, pour le spectacle *Foreshadow* avec les huit acrobates d'Alexander Vantournhout au Bateau Feu, scène nationale de Dunkerque.



Au Centre Pompidou, la grève dure

Les plus beaux bâtiments ne sont pas forcément les plus solides. Le Centre Pompidou, architecture emblématique des années 70, est déjà trop usé pour accueillir tous les publics qui se pressent dans ses salles. Il sera donc fermé à partir de la fin 2025 et les travaux, longs et importants, dureront cinq ans. Dans l'attente, le personnel de la bibliothèque exercera dans l'immeuble Lumière, dans le 12e arrondissement, actuellement en rénovation pour accueillir le public. Pour les 100 000 œuvres, plusieurs lieux de stockage et de conservation sont prévus, la plupart dans le nord de Paris et l'un à l'antenne de Massy, dans l'Essonne, qui ouvrira en 2026. Les expositions se feront au Grand Palais. Mais les personnels sont inquiets quant au sort qui leur est réservé. Les syndicats demandent le maintien de la masse salariale, des statuts, des primes et la garantie des postes à la réouverture. Et surtout revendiquent un lieu unique pour redéployer tous les effectifs. Il y a donc conflit avec le plan de la direction. À cela s'ajoutent des interrogations sur le futur aménagement, un pôle commercial et un restaurant prenant de la surface aux galeries d'exposition. Pour la sixième fois, une grève à l'appel de tous les syndicats a été votée début novembre.



C'est le mois du Doc

Novembre célèbre avec le Mois du doc un genre qui ne cesse de se développer : le documentaire. Il est relayé par les bibliothèques, centres culturels, cinémas, établissements scolaires...

Notre monde gavé d'informations semble en redemander lorsqu'on regarde la part de documentaires qui occupent aujourd'hui les écrans et les scènes de spectacles. Le documentaire est presque aussi vieux que la photo ou le cinéma, mais il n'a jamais occupé une telle place. Dans les cinémas d'art et d'essai, sur le catalogue des plateformes de streaming, sur les chaînes de télévision, les programmes apportent chaque semaine leurs lots de documentaires. Preuve sans doute de l'appétence du public pour des témoignages et des images qui, si elles restent organisées, montées, choisies par le réalisateur, ont ce vernis du vécu.

Le Mois du doc célèbre cet art prisé. Depuis l'an 2000, il s'inscrit dans l'agenda public. Initié en France par l'association Images en bibliothèque, il s'est étendu à plusieurs pays, l'Angola, le Brésil, l'Italie, le Cambodge, la Belgique, avec pour thématique cette année « Prendre la parole ».

2 500 structures participantes

Images en bibliothèque est « née du désir d'aider les bibliothécaires à mieux connaître la production documentaire récente, et du souci de soutenir la diffusion de ces films ». L'association les conseille dans le choix de leurs acquisitions. Il est en effet difficile de s'y retrouver au milieu des milliers de documentaires produits chaque année.

Les films sélectionnés sont largement diffusés lors du Mois du film documentaire en novembre, puis tout au long de l'année auprès des publics en bibliothèques. Plus de 2 500 structures culturelles, éducatives et sociales, organisent des projections accompagnées de rencontres, expositions, ateliers, colloques, concerts... La spécificité du Mois du doc est de reposer sur une liberté de participation et de programmation pour les structures complices. À chacune d'imaginer un programme thématique, de choisir les films qui pourront l'illustrer, d'organiser les séances. Elles peuvent bien sûr s'appuyer sur les propositions d'Images en bibliothèques. Bibliothèques, salles de cinéma, associations,



La ferme à Gégé, de Florent Verdet le documentaire qui tourne le plus en France.

musées, centres culturels, prisons, hôpitaux, foyers ruraux, écoles, collèges, lycées, universités, autant d'acteurs se mobilisent pour organiser des projections.

De plus en plus de séances jeunes publics sont organisées durant le Mois du film documentaire. Elles sont facilitées par les programmes de films qu'Images en bibliothèques propose pour les enfants et les adolescents. Les séances sont souvent accompagnées d'animations comme des ateliers stop motion, des jeux ludiques autour des films, des expositions, des discussions... Les écoles sont de plus en plus nombreuses à participer à la manifestation, avec des films en lien avec le programme scolaire.

Susciter la parole

L'ouverture nationale de cette 24^e édition a eu lieu le 31 octobre avec la projection au Centre Pompidou-Paris de *Orlando, ma biographie politique*, un film de l'écrivain et philosophe Paul B. Preciado qui fait entendre la voix de Virginia Woolf. Elle se clôture en novembre ou en décembre, selon les localités. Le film le plus projeté cette année est *La ferme à Gégé*, documentaire de Florent Verdet, sorti en 2021 qui raconte la décision d'un agriculteur endetté de transformer son exploitation agricole en un lieu d'accueil pour les enfants. Il fait l'objet de 20 projections. Au cinéma Le Méliès à Pau ce sera, en avant-première, *État limite* de Nicolas Peduzzi, en présence du cinéaste. Au belvédère de Kerozer à

Saint-Avé, la projection en plein air du documentaire sonore *Rapa Nui* de Sophie Berger sera accompagnée d'une soupe chaude. À Guingamp et Tredrez Locquémeau la projection du film *Vingt ans sans ferme*, sera suivie d'un séminaire Cinéma et monde paysan dans un café. Dans le réseau Grand Paris Sud, plusieurs médiathèques s'adressent plus particulièrement aux primaires, aux collèges et aux lycées. Parmi les neuf docs sélectionnés, *Un pays qui se tient sage*, *Nous*, et le film d'animation *Flee*. À Auch, la médiathèque programmera huit films, du 3 novembre au 1^{er} décembre, sous le thème des « Couleurs du monde ». Le choix s'est porté sur des docs tournés en Nouvelle-Orléans, au Japon, en Amérique latine, et sur le silence du mime Marceau. ♦

Pauline Rivaud

De nombreux festivals

2023 est l'année du documentaire. Les festivals de ce genre de plus en plus prisé sont nombreux : Flpadoc (Biarritz), le FID (Marseille), Cinéma du réel (Paris), le FIGRA, Les écrans de la réalité (Douai) ; Les séries documentaires de Sérïmania (Lille), Escales documentaires (La Rochelle), Les écrans documentaires (Arcueil), Toiles sous toile (Clichy-sous-Bois), Aux écrans du réel (Le Mans), La première fois (Marseille)... 89 documentaires sont sortis dans les salles de cinéma en 2021. 58 ont été recommandés Art et Essai.

Une Cité européenne du théâtre à Montpe

La première Cité européenne du théâtre et des arts vivants voit le jour au Domaine d'O de Montpellier. Lieu de créations, de productions transnationales, de représentations et de festivals, la Cité s'inscrit dans la candidature de la métropole au label Capitale européenne de la Culture 2028.

Non sans difficultés, les guerres ravageant depuis des siècles le territoire européen, les compagnies théâtrales ont su, depuis la Renaissance, traverser les frontières, portant avec elle des esthétiques et des textes qu'elles faisaient découvrir, de Shakespeare à Goethe, de Goldoni à Molière. L'avènement de l'Europe a amplifié ces échanges naturels, mais il restait un obstacle majeur : la langue. Depuis trois décennies, le sous-titrage fait régulièrement son apparition sur les plateaux, autorisant les théâtres non seulement à programmer des compagnies non franco-phones mais encore à coproduire des spectacles où se mêlent artistes de toute l'Europe et de tous les continents. Les institutions demeurent cependant locales ou nationales

et, si une salle comme l'Odéon parisien se nomme Théâtre de l'Europe, la référence au vieux continent confère surtout à l'esprit du théâtre, aux textes et aux compagnies présentées qu'à une collaboration européenne. À la différence des festivals.

L'avant-gardisme des festivals

En nommant pour la première fois en France un étranger à la tête du plus important festival, celui d'Avignon, le ministère de la Culture a initié un mouvement qui ne devrait pas se démentir dans les années à venir. À peine nommé, le portugais Tiago Rodrigues a clairement affiché son intention multiculturelle en favorisant chaque année un idiome européen sur les scènes de la cité papale. L'été 2023 ce fut l'anglais, l'été prochain ce sera l'espagnol, dans ses parlers européen comme américain.

Cet esprit festivalier n'est pas étranger à ce que va devenir la première Cité européenne du théâtre au Domaine d'O de Montpellier. Cette Cité marche dans les pas du Printemps des Comédiens, deuxième festival



d'arts vivants après Avignon, comme nous le confirme son directeur Jean Varela (voir ci-contre).

Au moment où le ministère de la Culture tirant ses poches aussi vides que celles d'Harpagon renonce à créer la Cité du Théâtre aux Ateliers Berthier à Paris, l'institution montpelliéraine a l'audace de se lancer. Avec, en perspective, la candidature de la ville au label Capitale européenne de la Culture.

L'appellation est convoitée, une dizaine de villes françaises affiche la même ambition. En décembre, le jury européen sélectionnera l'heureuse élue.

Un Domaine d'O fabuleux

Maîtrisant l'organisation d'un festival réputé, Jean Varela, devenu directeur de la Cité, arbore déjà à son revers le savoir-faire nécessaire à une telle ambition, celui d'un espace ouvert à tous les théâ-

Une pluie de festivals



L'amphithéâtre du Domaine d'O pendant le Printemps des Comédiens

La Cité européenne du théâtre hérite de nombreux festivals déjà organisés sur le Domaine d'O. Dès le mois de mai, Saperlipopette est destiné au jeune public, suivi en juin du Printemps des Comédiens, en juillet des Folies d'O puis du Festival de Radio France, des Nuits d'O et de Cinéma sous les étoiles. À l'automne, le festival Arabesques consacré aux arts du monde arabe et Ekilibr voué au cirque contemporain complètent cette occupation culturelle. Montpellier possède en outre deux opéras dont un à l'italienne, La Comédie, jusqu'alors réservé à l'art lyrique et à la danse, qui accueille cette année des représentations théâtrales, en commençant par *Othello* de William Shakespeare dans une mise en scène de Jean-François Sivadier. Pour le personnage éponyme, le comédien franco-sénégalais Adama Diop, qui avait étudié le théâtre au Conservatoire de Montpellier, sera le premier comédien noir à interpréter ce rôle emblématique en France. Un choix du metteur en scène pour cette pièce qui confronte les questions de racisme, misogynie et féminicide. Suivront une pièce de Feydeau par la Comédie-Française et *l'Avare* mis en scène et joué par Jérôme Deschamps.

Ilier



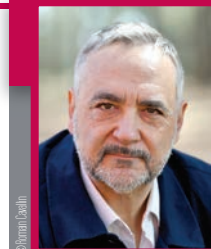
Le Domaine d'O, « un jardin d'Épicure », comme le nomme Jean Varela.

tres et à tous ses acteurs et actrices, aux élèves sortant de l'École nationale supérieure (ENSAD) et bien sûr à tous les publics en ce lieu fabuleux qu'est le Domaine d'O. La ville peut certes s'enorgueillir de son Centre dramatique national (CDN), le Théâtre des Treize vents situé sur un autre domaine, celui de Grammont à l'est de la cité, alors que le Domaine d'O est à l'Ouest. Mais ce dernier a des avantages conséquents sur les anciens chais de Grammont. Étendu sur vingt-trois hectares, le Domaine d'O est le résultat d'une de ces « Folies » languedociennes, des résidences secondaires luxueuses bâties sous l'ancien régime pour affirmer sa place, son rang et, accessoirement, son bon goût. Ces trente dernières années, le lieu a pris sa dimension culturelle avec la construction de plusieurs équipements et sa desserte par tramway. Le Domaine possède un grand

théâtre, le théâtre Jean-Claude Carrière, construit avec des matériaux recyclables, pouvant accueillir 600 personnes assises et 1 200 debout, l'amphithéâtre d'O, bâti en 2003, d'une jauge de 1 800 places, un second théâtre couvert, le Théâtre d'O, avec ses deux salles, et plusieurs espaces où se montent gradins ou chapiteaux dont l'un, offrant 350 places, est permanent et sert à l'école Balthazar des arts du cirque.

La production de spectacles européens

Le public s'est approprié l'espace, avec son restaurant, sa pinède, ses bassins et plusieurs festivals. Il a pu y applaudir les grands noms de la culture européenne, d'Ariane Mnouchkine à Julien Gosselin et Sylvain Creuzevault, des Allemands Thomas Ostermeier et Frank Castorf à la Sicilienne Emma Dante, aux britanniques Peter Brook et Simon Mc Burney. Sans oublier le Belge Jan Lauwers et le Russe Kirill Serebrennikov. Les nombreuses programma-



Jean Varela

« On en a rêvé »

Directeur de la Cité européenne du théâtre

Comment est née la Cité européenne du théâtre ?

Au moment des lois de décentralisation, en 1987, le département de l'Hérault choisit, sous l'impulsion de Daniel Bedos,

de créer un festival de théâtre, le Printemps des Comédiens. À partir de ce festival a été imaginée sur plus de trente ans la transformation du Domaine d'O avec des constructions de théâtres, d'un amphithéâtre, d'aires à chapiteau.

Afin d'étendre l'activité à l'année est née l'idée de la fusion entre l'association Printemps des Comédiens et l'établissement public qui gère le Domaine d'O pour créer cette Cité européenne du théâtre.

C'est donc un cheminement au long cours, et une démonstration que lorsque les politiques publiques sont persévérantes, ne baissent pas la garde, accompagnées par le dynamisme des artistes et la curiosité des spectateurs, on peut rêver à des lieux comme celui que sera le Domaine d'O.

Comment est pensée cette structuration du théâtre ?

D'abord avec l'accompagnement des jeunes artistes, notamment ceux issus de l'ENSAD, et tous ceux qui œuvrent sur le territoire. Nous avons créé pour cela le Warmup, et mis en place un travail d'accompagnement des spectacles sortis de l'école. Nous avons également créé Campus, lieu de formation continue permettant aux artistes de questionner leur art et de s'entraîner en permanence. Et nous avons lancé avec le Domaine d'O une cellule de production qui a permis de lever partout en France et en Europe des parts de coproduction.

Quelles ambitions pour conquérir le public ?

D'abord nous bénéficions de l'environnement exceptionnel qu'est le Domaine d'O, un lieu du sensible où l'on vient au spectacle mais aussi partager un moment, boire un verre, dîner entre amis. Ce Jardin d'Épicure nous aide dans ce travail de conquête du public.

Puis, il y a une panoplie d'actions. Comme celle que nous menons avec l'institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL), un labo qui réunit l'Université Paul Valéry – Montpellier et le CNRS. Nos actions vers les collégiens, ce que nous appelons le Printemps des collégiens, avec des ateliers dans l'école animés par des artistes professionnels, et des interventions de chercheurs de l'IRCL. Ces ateliers ont eu des thèmes comme « Shakespeare et la citoyenneté ».

Recueillis par Véronique Giraud

tions culturelles du Domaine d'O et le Printemps des Comédiens vont donc se fondre dans un EPCC (établissement public de coopération culturelle) qui jouira du soutien de la Ville, de la Métropole et de l'État. Cette nouvelle forme permettra de développer la production de spectacles, déjà européenne. La première a été réalisée l'an dernier avec le grand metteur en scène belge Ivo van Hove pour son duo de pièces *La répétition / Persona*

de Ingmar Bergman, avec Emmanuelle Bercot et Charles Berling. Le spectacle tourne actuellement en Europe. Cette saison, ce sera *Bérénice*, créée en résidence au Domaine d'O par l'Italien Romeo Castellucci avec Isabelle Huppert dans le rôle-titre. L'obtention du label Capitale européenne de la Culture permettrait un bond qualitatif et quantitatif pour cette Cité déjà bien dotée. ♦

Élisabeth Pan, Jacques Mucchielli

Stéphanie Airaud : « Agir avec humanité sans faire la leçon »

Arrivée en juillet à la direction du Musée d'art contemporain de Marseille, Nathalie Airaud met en place son projet pour l'établissement juste rénové.

Comment avez-vous accueilli votre nomination à Marseille ?

Je me suis toujours engagée dans des structures d'art contemporain, musées publics et collectivités. Notamment au Mac Val de Vitry, où j'étais en charge de l'action éducative et de la programmation culturelle. J'ai intégré la fonction publique d'État pour découvrir le département moderne et contemporain de la Cité de l'architecture, mais je me suis retrouvée très éloignée du public. J'ai candidaté à la direction du Mac pour retrouver les enjeux de politiques publiques sur un territoire.

Le musée est très excentré, comment mieux l'ancrer dans son territoire ?

Pendant les quatre ans de fermeture, les équipes de médiation ont continué à travailler hors les murs avec les publics, avec des tournées d'œuvres et des actions dans des quartiers éloignés de l'offre culturelle. Un lien s'est maintenu grâce aux mairies de secteur, collègues, écoles. À l'ouverture du musée les publics sont revenus en force, le challenge est de continuer. Cela nécessite un travail d'accompagnement, de formation et d'hospitalité.

L'art contemporain nécessite-t-il une approche particulière ?

Le public éloigné de l'art contemporain ne l'est pas plus que des autres propositions artistiques. Pour démocratiser on doit privilégier une approche anthropologique montrant en quoi cet art est contemporain, en quoi il nous parle du présent. Pour avoir longtemps travaillé en banlieue parisienne avec un public à la fois proche géographiquement et très

éloigné de la culture, je me suis rendu compte qu'il est plus aisé de faire des médiations ou de dialoguer sur l'art contemporain avec un public non éduqué. Il y a avec ce public une dimension de surprise et de questionnement, et nous devons agir avec humanité car on n'est pas là pour faire la leçon. Il faut partir du ressenti des gens et construire une médiation qui ne soit pas descendante mais instaure le dialogue. La société évolue, les gens cherchent des lieux de sociabilité, pas seulement des lieux de visites, d'idées ou de savoirs.

Quelles actions en direction des scolaires ?

L'offre de médiation proposée aux scolaires est adaptée aux besoins, aux programmes et à la manière dont les enseignants travaillent. L'équipe de médiation est présente depuis longtemps, elle connaît bien le territoire. Elle propose une offre thématique autour de la collection et des expositions mais aussi du sur-mesure en fonction du projet des enseignants. On est là aussi pour les aiguiller ou coconstruire. On travaille avec les conseillers pédagogiques en arts visuels et ceux du premier degré. Si un enseignant veut venir tout seul, s'appropriier le lieu et monter son propre projet, il peut le faire c'est gratuit. Nous nous efforçons de mettre des ressources à disposition.

Quel angle donnerez-vous aux expositions temporaires du musée ?

On laissera aux expositions le temps de vivre un peu plus de 3 mois, pour que les gens puissent venir et revenir. L'idée est aussi d'avoir une alternance entre expositions collectives et monographiques. Les expositions collec-



Diplômée de l'École du Louvre et de l'Institut national du patrimoine, Stéphanie Airaud a débuté au musée d'Art moderne de Strasbourg avant d'être nommée responsable du département art contemporain du musée d'Annecy en 2002. En 2004 elle devient chargée des publics et des actions culturelles du MacVal de Vitry. Elle intègre en 2022 la Cité de l'architecture et du patrimoine en tant que conservatrice, et devient en juillet dernier directrice du MAC Marseille.

tives vont parler du monde dans lequel on vit avec des thématiques liées au caractère méditerranéen de Marseille et toujours avec un angle sociocritique, sociopolitique. Pour les monographies l'idée est de mettre en lumière des trajectoires d'artistes déjà un peu confirmés nous montrant une création en train de se faire mais qui a déjà une maturité, notamment avec des artistes qui ont eu ou ont un lien avec Marseille et la Méditerranée. L'intérêt pour moi est de ne pas travailler ex-nihilo comme si on n'était pas ici, et que le choix des expositions, sans parler de localisme, permette de voir d'où l'on parle.

Que va-t-il se passer au Mac dans les mois à venir ?

La prochaine exposition qui ouvre le 15 décembre, est consacrée à Marc Desgrandchamps et co-produite avec le musée des beaux-arts de Dijon. À Marseille, nous montrerons des œuvres de cet artiste figuratif réalisées en lien avec les territoires méditerranéens, ou avec les traditions antiques méditerranéennes et des sites archéologiques. C'est une expo qui va embarquer les visiteurs dans un univers poétique, mythologique, peut-être psychanalytique. En avril prochain, l'exposition Des exploits, des chefs d'œuvre sera présentée au Mac, au Mucem et au Frac à l'occasion de l'olympiade culturelle. Labellisée Paris 2024, elle interroge les rapports de la peinture et du dessin avec le sport. ♦

Propos recueillis par Dominique Latier

**Il est Urgent
de défendre
le service
public!**



www.fsu.fr

**SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...**

**Unissons-nous,
Syndiquons-nous !**

FRANCE-ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 Bussy St Georges

PARIS CPCE
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

AIDER
DONNEZ!

Chaque don, selon vos moyens, est important.
Merci pour votre générosité qui permet
aux 90 000 bénévoles du Secours populaire
de faire vivre la solidarité.



www.secourspopulaire.fr